

# Mansac ... quoi ?

Des Coteaux Verts à la Rivière Vézère.

**BULLETIN MUNICIPAL DE MANSAC**

Janvier  
2019



Dénomination du stade de rugby



Mansacois  
à la foire d'automne



Coustillas



Lagorsse



Mouneyrac



Marché de producteurs de pays



Foire d'automne



Mialland



Téléthon



Marché de Noël



Tour du Limousin



11 novembre, 100<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice



## Numéros utiles

**MAIRIE :** 05.55.85.21.54

**ECOLE-GARDERIE :** 05.55.85.20.61

**ACCUEIL LOISIRS :** 05.55.74.37.15

**BIBLIOTHEQUE :** 05.55.85.23.66

**LA POSTE :** 05.55.85.20.00

**SAUR:** 05.53.54.60.38

### URGENCES

**POMPIERS :** 18 ou 05.55.74.25.06

**SMUR : 15**

**GENDARMERIE :** 17 ou 05.55.85.31.98

### SANTE & SOCIAL

**MEDECIN :**

Dr BAUDVIN, Dr SALVETE: 05.55.85.17.58

**PHARMACIE LA RIVIERE :** 05.55.85.21.08

**CABINET INFIRMIER :**

-La Rivière pl. 19 mars : 05.55.85.39.01

-Bru&Pourtanel av. prin.: 06.76.82.52.81

**KINESITHERAPEUTE:** 05.19.07.74.24

**Prêtre à St-Pant. :** 05.55.86.83.49

**ASSISTANTE SOCIALE :** 05.19.07.82.66

**ICA Gérontologie-Autonomie :** 05.55.87.81.79

**MANSAC-TAXI :** 06.85.80.18.79-06.85.80.18.77

**EHPAD Charles Gobert :** 05.55.22.80.00

**Bureau de LA POSTE à la Rivière + MSAP :**

**05.55.85.20.00**

**Lun, mer, jeu, vend: 9h-12h; 13h30-16h30, Mardi: 10h-**

**12h; 13h30-16h30, Samedi: 9h-12h. Levée du courrier : 12 h**

Stade Emile Fauvel, animations -----p1

Sommaire, n° utiles, cérémonies, déchèterie -----p2

Mot du maire, coordonnées mairie-----p3

Quoi de neuf au 2<sup>e</sup> semestre 2018-----p4

Travaux du 2<sup>e</sup> semestre 2018-----p5

L'école-----p6

Bibliothèque municipale et ALSH-----p7

SIRTOM-----p8

Négligences et incivilités-----p9

Les rénovations de voiries depuis 2008-----p10 et 11

**Conseils municipaux et tarifs 2019**-----p11, 12 et 13

Le point sur quelques dossiers-----p14

Le point suite et **calendrier des animations** -----p15

Les annonceurs-----p16 à 20

Canton : ICA ; demandes en ligne-----p21

Infos : transports Agglo, fibre, frelons-----p22

Se distraire à Mansac-----p23

Histoire: La chapelle de la Rivière et son annexe-----p24

Conseil municipal d'enfants -----p25

Le fleurissement 2018-----p26

Animations de l'été-----p27

Jeu : connaître Mansac-----p28

Le repas communal -----p29

Etat civil, mariages 2018, à l'honneur----- p30

Illuminations de fin d'année-----p31

Animations en images 2<sup>e</sup> semestre 2018-----p32

Déchèteries Horaires	St-PANTALEON Vermeil Tél. :05 55 87 92 77	USSAC Bouynat Tél. : 05 55 23 25 93
Lundi	9h 12h - 14h 18h	9h 12h - 14h 18h
Mardi	9h 12h - 14h 18h	9h 12h - 14h 18h
Mercredi	9h 12h - 14h 18h	9h 12h - 14h 18h
jeudi	9h 12h - 14h 18h	9h 12h - 14h 18h
vendredi	9h 12h - 14h 18h	9h 12h - 14h 18h
Samedi	9h 12h - 14h 18h	9h 12h - 14h 18h

### **Ramassage des ordures ménagères :**

**Secteur du bourg de Mansac :** Lundi après-midi à partir de 11 h. Les bacs gris ou les sacs rouges seront sortis le matin.

**Secteur de la Rivière :** Jeudi matin à partir de 5 h.

Les bacs gris ou les sacs rouges seront sortis la veille au soir.

### **Ramassage des déchets recyclables :**

**Secteur de la Rivière :** lundi matin des semaines paires.

Les bacs ou les sacs jaunes seront sortis la veille au soir.

**Secteur du Bourg :** le lundi matin des semaines paires à partir de 4 h 30 ; les bacs ou sacs jaunes sont sortis la veille au soir.

# Le mot du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En 2018, plusieurs opérations d'investissement (salle polyvalente, voirie Chassagnac et La Vigerie, salle d'honneur, peinture et mobilier d'une salle de classe...) ont été menées, certaines sont en cours (remplacement des réseaux «assainissement collectif et eau» rue du Petit-bois par l'Agglo puis réfection de voirie et trottoirs ; ralentisseurs à la demande de riverains, démolition de l'abri chapelle avec création d'un sanitaire et parking public, réfection totale du Mille-club). Les aides de l'Etat, du Département et de l'Agglo ont été largement mises à contribution dans l'intérêt de notre village.

Le travail de révision générale du PLU est en cours. Les règles actuelles sont contraignantes et sont très protectrices des espaces agricoles ou boisés. La tendance générale est à la réduction des surfaces à urbaniser. Nous donnons un peu de temps pour favoriser la commercialisation des parcelles encore actuellement classées en zone à urbaniser.

Le développement de la fibre par Orange commence sur notre commune dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et l'adressage de rue est engagé avec comme prestataire La Poste.

Pour 2019, après l'achèvement des chantiers en cours, un nouveau programme de réfection de voirie sera prévu au Budget Primitif. D'autres opérations d'investissement seront retenues et validées, courant mars, lors du BP 2019, dont l'enfouissement des réseaux place du 19-Mars, le lancement des études pour un futur Plan d'Aménagement de Bourg...

En décembre, Mr Caparros a créé une activité de garagiste, route de Larche à la Rivière. Nous lui souhaitons toute la réussite pour son entreprise.

Mi-décembre, les premiers locataires ont pris possession de leur appartement à la résidence adaptée, propriété de Corrèze Habitat depuis fin juin 2018. Le cabinet infirmier s'y installera en janvier.

Notre village a connu de nombreuses manifestations portées par les associations communales et qui ont eu un beau succès populaire. La commune remercie tous les bénévoles qui contribuent au bien vivre ensemble sur notre village.

*Je souhaite à chacun de vous de belles fêtes de fin d'année et je vous présente mes meilleurs vœux pour 2019.*

*Isabelle David*

SITE INTERNET DE MANSAC : [www.mansac.correze.net](http://www.mansac.correze.net)  
ou sur : accueil - MAIRIE DE MANSAC

## PERMANENCES DU MAIRE :

Madame le Maire est présente l'après-midi : mardi, jeudi, vendredi ; le matin : mercredi et samedi.

Un des adjoints assure des permanences chaque matin à la mairie, et à l'annexe, le mercredi. Possibilité de rendez-vous à l'annexe ou à la mairie les autres jours.

## **COORDONNEES MAIRIE :**

### **Mairie de Mansac**

Le Bourg 19520 MANSAC

Tél. : 05.55.85.21.54

Fax : 05.55.85.35.97

Mail : [mairie.mansac@wanadoo.fr](mailto:mairie.mansac@wanadoo.fr)

Lundi, mardi, vendredi :

**8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h**

jeudi 8h30 à 12 h

**Mercredi et samedi : 9 h à 12 h**

### **Annexe de la Rivière**

Place du 19-Mars-1962

Tél. : 05.55.22.92.25

**Mercredi 9 h à 12 h**

**Samedi matin sur rendez-vous**

# Mansac... quoi de neuf au 2e semestre 2018

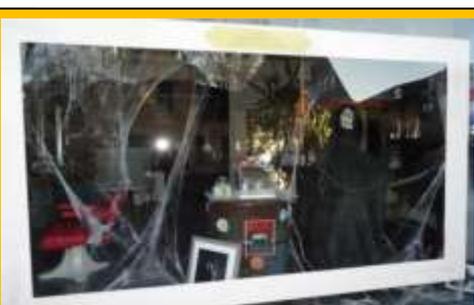
**Juillet**: voiture en feu place du 8-Mai,



**Août**: frelons à la salle polyvalente et au parc industriel, passage du Tour du Limousin



**Septembre**: réunion de présentation des enjeux du PLU, dénomination du stade de rugby, frelons à la garenne



**Octobre**: automne en vitrine (boulangerie), journée portes ouvertes MSAP, lectures gourmandes, vitrine d'halloween (salon de coiffure), lectures gourmandes.



**Novembre**: soirée théâtre, contrôle de sécurité des buts au stade, les CM2 participent à la foire du livre, début des petits travaux de rénovation de la résidence adaptée avant location par Corrèze Habitat.



**Décembre**: ouverture du garage de Mansac, 2, route de Larche à la Rivière par Steeven Caparros. Installation de ralentisseurs: rte de Cublac et Av. Principale. Un sapin demandé par le CME est dressé sous le préau pour être décoré librement. Début des travaux du futur restaurant au bar L'Espérance.



Vigerie



Chassagnac



Irrigation stade



Mairie

Juillet : rénovation de voirie à la Vigerie (Siorat) et à Chassagnac (Pignot). Enfouissement pour l'irrigation du stade de rugby (agents). Peinture et plancher de la salle d'honneur (CombAlbert).



Chassagnac



Toiture église



Peinture classe



Salle polyvalente



Assainissement



Av. Principale

Août : Réception de chantier à Chassagnac. Entretien de la toiture de l'église (Bambou); Peinture de la Classe de CEI (CombAlbert). Rénovation des trappes de désenfumage à la salle polyvalente (Desautel)



Pégerin



Stade rugby

Septembre : Enfouissement des câbles pour l'éclairage du stade de rugby (agents et Vigilec). Reprise de revêtement du début de l'avenue principale (Département). Contrôle du réseau d'assainissement de la Rivière (Agglo). Coupe des chênes du Pégerin (Bois 46).



Tableau



Tennis

Octobre : Installation d'un tableau blanc classe de CEI et d'un portail à l'école (agents). Réparation des dégradations aux vestiaires du stade et pose de barreaux (Mazy). Mise en place d'un dégroupé téléphonique au bourg (Free). Mise aux normes électriques du local de l'amicale de chasse au bourg (Bruneau).



Local de chasse



Rénovation Mille-club



Portail école



Téléphonie

Novembre : illuminations et éclairage public, (Vigilec). Remplacement du store à la Poste (Gazaille), début de la rénovation du mille-club, contrôle des équipements sportifs au stade et à l'école (Dekra).



Contrôle école



Rue du Petit-bois



Illuminations



Store de la Poste



Ralentisseur



La Poste

Décembre : ralentisseurs av. principale et rte de Cublac (Pignot), lancement des travaux rue du Petit-bois (Pignot). Réfection des poutres de la terrasse de la poste (Lanternat). Réparation et modification de chaudière à la Poste (Touloumon).

Les effectifs en décembre 2018 : **129 élèves** + quelques enfants du voyage

Paul Françoise	Mat : 10 PS + 11 MS	21
Chaussade Nadège	Mat : 6 MS + 18 GS	24
Quiévreux Sabine	CP/CE1 : 11 CP + 7 CE1	18
Rastelli Nathalie	CE1/CE2 : 9 CE1 et 12 CE2	21
Lagorsse Christelle	CE2/CM1 : 8 CE2 et 14 CM1	22
Leroy Sandrine directrice	CM1 /CM2 : 11 CM1 et 12 CM2	23

1 jour par semaine, Mme Fouchet assure la décharge de la directrice (le lundi).

Une titulaire remplaçante, est rattachée à l'école en dehors de ses remplacements.

Mme Guichot, AVS, aide à l'insertion d'un élève en CE1.

Mme Diop, psychologue scolaire a son bureau dans l'école.

Jade Lamargot fait son service civique à l'école.

### Une nouvelle organisation pour l'interclasse de midi au primaire.

12 h-12h35 : repas

12h35 -12h55 : jeux libres (ballons, jeux traditionnels...) dans la cour

12h 55-13h 15 : **activités calmes assises** : jeux de société, de construction, de cartes, échecs, dessin, lecture ... dans le modulaire, sous le préau, à l'ombre des arbres...

13h15-13h20 : rangement du matériel.

### Les travaux dans l'école en 2017 et 2018

**Tableau numérique en grande section, une nouvelle salle modulaire** multi usages (ALSH, garderie plus, ateliers scolaires, interclasse de midi, étude surveillée ...). **Peintures** et nouveau tableau de la classe de CE1-CE2, installation d'étagères, nouveau **meublier** pour la classe de CM1-CM2, création d'un **parking** pour les enseignantes ce qui libère des places pour les parents, mise en place d'un nouveau **portail** entre ce parking et la cour, petits travaux de **mises aux normes** électriques et divers entretiens (plomberie, électricité...)

### Les contrôles de sécurité à l'école

Divers contrôles sont effectués sur l'école. Les rapports sont consignés sur les registres de sécurité.

Contrôle annuel des **extincteurs** avec renouvellement du matériel tous les 10 ans.

**Raticide**: 3 fois par an et plus si infestation; insecticide pour les rampants.

Insectes volants en cuisine par **désinsectiseur** électrique permanent.

Contrôle annuel des **installations électriques** et plus particulièrement continuité de mise à la terre des prises électriques et fonctionnement des éclairages de secours.

Contrôle de la **qualité de l'air** dans les classes à partir de 2018.

Contrôle et tests annuels ou tous les 2 ans des **installations sportives** : buts, poteaux de basket, aire de jeux ... Contrôle fréquent par les enseignants et les élus de ces équipements.

Contrôle mensuel de nettoyage et **désinfection** pour la cuisine et le restaurant scolaire par un laboratoire agréé.

Contrôle inopiné des **services vétérinaires et d'hygiène** pour la cuisine et le restaurant scolaire.

**Mise en réserve quotidienne d'échantillons** des mets servis pour contrôle en cas d'incident.

Contrôle de la présence de **radon** dans les classes tous les 10 ans ainsi que de la présence d'**amiante** et de plomb.

Contrôle du fonctionnement et entretien annuels des **chaudières à gaz**.

**Dégraissage annuel des hottes** de la cuisine par une entreprise agréée.

**Visite annuelle** du délégué départemental de l'Education Nationale et périodiquement de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Analyse annuelle de la **qualité microbienne de l'eau**.

Recherche annuelle de **légiionelle** pour la douche de la maternelle et vestiaires sportifs.

Vidange annuelle du **bac à graisses** de la cantine.

Obligation de disposer des **fiches de sécurité** pour chacun des produits ménagers ou sanitaires utilisés par le personnel et de stockage sécurisé des produits.

**3 exercices d'alerte** incendie sont organisés annuellement par les enseignants ainsi que d'alertes intrusion et confinement.

Retrouvez l'**actualité de l'école** sur le journal de l'école : « **Man sac d'école** » écrit et illustré par l'ensemble des classes. Le **blog** des élèves diffuse aussi les réalisations et infos scolaires.



ACTIVITES  
CALMES  
DE MIDI

Les élèves de CM2 ont participé à la foire du livre de Brive pour présenter et vendre leur ouvrage *Je m'appelais Émile*.





**Pour lutter contre l'augmentation des déchets extra-ménagers, mais aussi réduire le coût de la collecte tout en faisant appel à la participation de ses habitants, le SIRTOM de la Région de Brive ouvre un site gratuit: [www.sirtom-troc-brive.fr](http://www.sirtom-troc-brive.fr)**

Chaque année en France, plus de 26 millions de tonnes de produits extra-ménagers finissent en poussières, alors même qu'aujourd'hui, tous ces produits, ou presque, peuvent avoir une deuxième vie ! Lutter contre le dépôt systématique en déchèterie, c'est l'objectif du nouveau site mis en place par le SIRTOM : « Troc Sirtom Brive ». « Troc Sirtom Brive » est un site web collaboratif qui permet aux habitants d'un même territoire de donner ou vendre des produits plutôt que de jeter en déchèterie: un vide grenier virtuel, permanent et d'ultra-proximité! Pour l'utilisateur, c'est une manière de se faire un peu d'argent ou trouver des bons plans près de chez soi, tout en faisant une bonne action pour réduire les déchets.

Entièrement gratuit, facile d'utilisation, et accessible depuis un ordinateur, un Smartphone ou une tablette il est ouvert à tous. Grâce à la géolocalisation, il permet de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi.

Du côté des habitants, il apporte un moyen de débarrasser son garage tout en réalisant de « bonnes affaires » ou recréer du lien avec ses voisins.

Pour le SIRTOM, c'est un atout non négligeable pour lutter contre l'augmentation des déchets extra-ménagers, de réduire le coût de leur collecte et de s'inscrire dans une politique environnementale. Avec l'économie collaborative, le SIRTOM s'associe aux politiques menées par le Parlement Européen et rejoint les territoires engagés dans la réduction des déchets, un enjeu majeur pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dès à présent, créez votre compte et déposez votre annonce en moins de 2 min en vous connectant sur [www.troc-sirtom-brive.fr](http://www.troc-sirtom-brive.fr).

<p><b>Attention, dorénavant les petits aluminiums se trient et se recyclent :</b> à déposer en vrac dans les bacs ou les sacs jaunes.</p>	 <p>Bouchons, Capsules, Couvercles, Opercules, Colerettes et Couronnes</p>	 <p>Capsules café, Bougies chauffe-plat, Barquettes, Boîtes et Feuilles</p>	 <p>Sachets café, Poches de compote</p>	 <p>Tubes de crème, Plaquettes et blisters de médicaments</p>
---	---	--	---	--

**EN 2019, TOUS LES EMBALLAGES SERONT TRIÉS.**

**Le tri des emballages :  
En 2019, votre geste de tri sera simplifié**

**Info : en 2019 le prix de l'eau et de l'assainissement baisse.**  
Suite à la renégociation par l'Agglo du contrat avec la Saur, les tarifs sont revus à la baisse sur la plupart des communes de l'Agglo.

**Pour Mansac :**  
En 2018, pour 120 m<sup>3</sup> eau + assainissement : 513,45 € soit 4,23 le m<sup>3</sup>.  
En 2019, pour 120 m<sup>3</sup> eau + assainissement : 490,14 € soit 4,08 € le m<sup>3</sup>. **Baisse de 4,54%.**

**+ DE BORNES DE TRI  
+ PROCHES DE VOUS POUR  
+ DE RECYCLAGE**

**Tous les papiers se recyclent**

En déposant tous les papiers dans les bornes bleues, leur qualité est conservée et ils sont directement acheminés chez les papetiers.

**CITEO** **À JETER ?** **À RECYCLER ?**

A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**, le SIRTOM de la Région de Brive s'engage à faire progresser le recyclage en mettant en œuvre l'extension des consignes de tri à **l'ensemble des emballages plastiques**. Vous pourrez déposer **tous les emballages, sans exception, dans le contenant de tri jaune**. La nouveauté : **tous les emballages plastiques seront récupérés pour être recyclés et valorisés**.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Faute de savoir comment recycler les autres plastiques, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées afin qu'en 2019, tous les emballages plastiques soient triés.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaune. Pour libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité de tous les papiers, le Sirtom vous préconise de les déposer dans les bornes de tri bleues, en cours de déploiement sur le territoire. Ils seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

**Plus de doute : en 2019, tous les emballages seront triés et votre geste de tri sera simplifié !**

De plus en plus fréquemment la municipalité est alertée pour des négligences d'entretien de parcelles ou des incivilités, voire des dégradations volontaires.

- Nombreux **tags** inesthétiques sur des bâtiments et espaces publics : transformateur et blocs de sécurité du stade, coffrets électriques, salle polyvalente, local du 14-juillet, panneaux routiers ou publicitaires... : une plainte a été déposée pour dégradation de bâtiments et de mobilier urbain.

- **Potelets ou panneaux** routiers bousculés ou cassés et dont l'auteur des faits a oublié de signaler l'incident à la mairie ce qui aurait permis une prise en charge par son assurance et/ou une remise en état.

- **Tentatives d'effraction ou bris volontaires** de vitres et de portes sur les vestiaires ou les volets du stade, suite à une première effraction. 3 des auteurs de cette première effraction ont été condamnés à 2 ans de prison ferme. Coût de la réparation environ 6.000 €. Un dépôt de plainte ou un signalement en gendarmerie est systématiquement fait par la mairie pour tout acte de malveillance constaté.

- **Dépôts dans la nature de déchets** verts ou de branchages, voire de vieux équipements ménagers, vêtements, déblais et bidons de chantiers, pneus, fibrociment ... sur le parking du cimetière, le bord de la déviation, les bois ... tous ces déchets doivent normalement être déposés en déchèterie\* où certains seront recyclés. Des panneaux «DEPOT INTERDIT » ont été commandés au SIRTOM.



**Rappel : le dépôt au pied des containers** verre, papier, recyclable, vêtements **est strictement interdit**, même lorsque le container est plein. Les objets trop volumineux doivent être déposés à la déchèterie de St-Pantaléon (tels les 2 sièges pour bébé ou le pare-brise de voiture abandonnés devant le container du parc industriel).

Une recherche dans ces déchets est systématiquement faite. Elle a permis d'identifier deux auteurs mansacais de dépôts sauvages qui ont été avertis d'abord par téléphone puis par lettre recommandée de bien vouloir récupérer leurs ordures et les amener en déchèterie, sous peine de plainte en gendarmerie.

Le maire a par ailleurs signalé au SIRTOM quelques dysfonctionnements constatés au niveau de la déchèterie de St Pantaléon tels que bennes pleines obligeant les habitants à ramener les déchets.

- Concernant l'**entretien des parcelles**, suite à de nombreuses démarches de la mairie, deux propriétaires qui n'avaient jusque là pu être jointes ont enfin répondu à la mairie et se sont engagées à faire entretenir régulièrement leurs parcelles situées en zone urbanisée.

**Chacun de nous est concerné par les déchets**: le papier, la canette ou la bouteille en plastique que l'on laisse derrière soi, le mégot que l'on jette négligemment, le geste devenu machinal de lancer très régulièrement son paquet de cigarettes vide par la vitre de sa voiture (signalé au bas du Sucat), le sac de chez Mac Do abandonné dans un fossé, tout cela pourrait facilement être évité, avec un peu de civisme et surtout de bonne volonté.

\*Des containers pour le papier, le verre et les vêtements sont à la disposition du public à l'entrée du parc industriel.

#### **DÉCHARGE SAUVAGE, Que dit la loi ?**

##### **Sur le domaine public**

Le maire est responsable des dépôts d'objets divers et de déchets, même illégaux, effectués sur le domaine public.

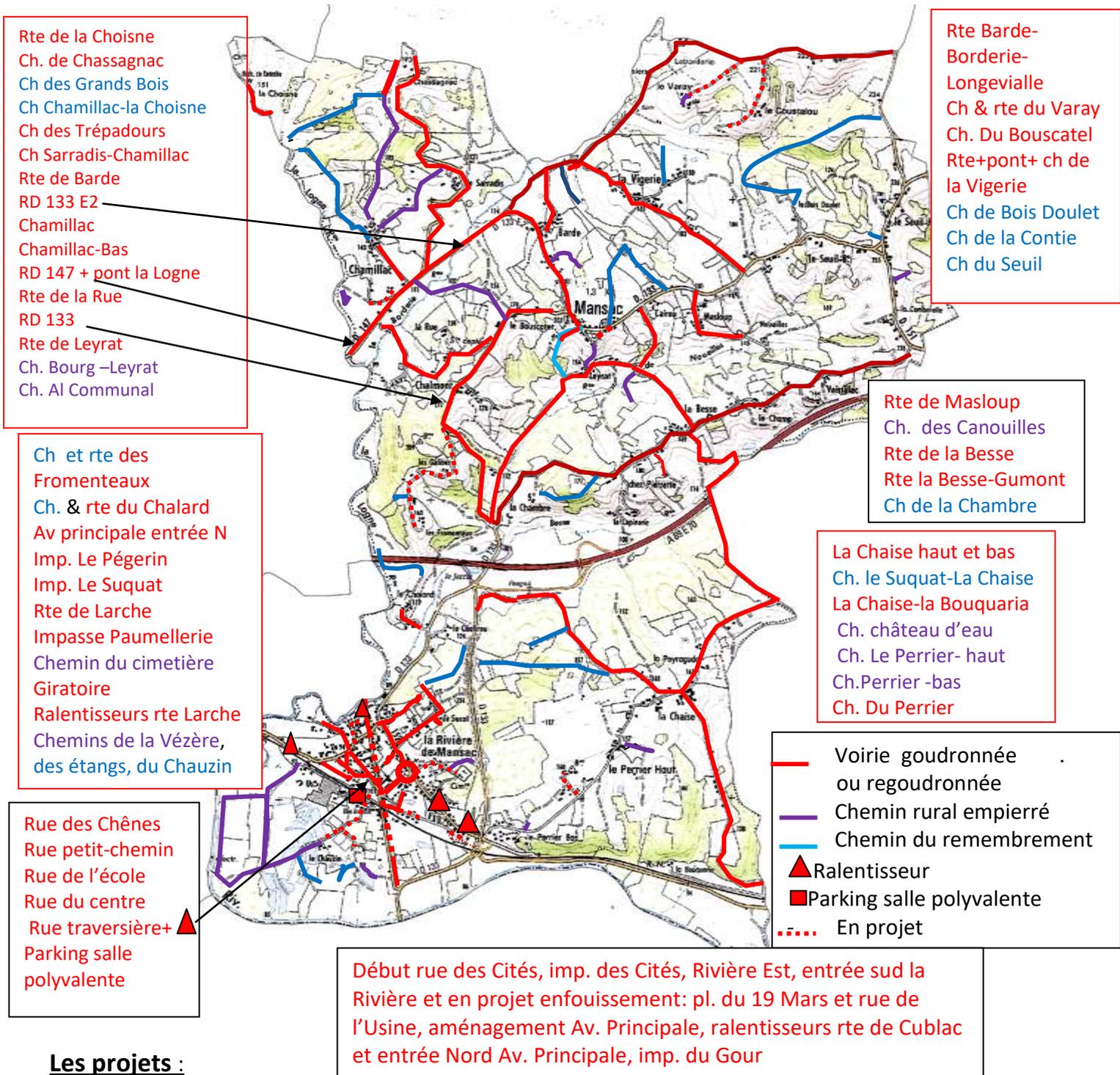
##### **Sur le domaine privé**

Le propriétaire est responsable de l'entretien de son terrain. En cas de défaillance du propriétaire, le maire peut, après mise en demeure infructueuse auprès du propriétaire, assurer d'office l'élimination des déchets aux frais du propriétaire. Dans ce cas la Direction Ecologie Urbaine ou la mairie mandate une entreprise privée de nettoyage sur la base d'un arrêté municipal.

##### **Que faire d'un dépôt sauvage dans la nature?**

Si son contenu permet d'identifier son auteur (facture, courrier...) n'hésitez pas à le signaler ou à porter plainte auprès d'un poste de police ou de gendarmerie en invoquant l'article R.632-1 du code pénal (qui punit de tels agissement d'une amende de 150 € au plus) et à prévenir tout nouveau dépôt en apposant une signalisation sur les lieux. Dans le cas contraire, si l'auteur de ce dépôt n'est pas identifiable, il vous appartient d'évacuer ces déchets de votre propriété. Par contre, si ce dépôt se trouve dans votre voisinage, alertez votre municipalité sans délai (un dépôt ayant vite tendance à se développer) qui se chargera de prendre contact avec le propriétaire du terrain concerné. Dans tous les cas, faites une déclaration à la mairie et gendarmerie pour montrer votre innocence et votre volonté de lutte contre ce type de dépôt sauvage.

# MANSAC ...QUOI : Réfections et créations de voiries depuis 2008



## Les projets :

- Place du 19-mars 1962 : enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, compteur et tableau forains pour les manifestations, rénovation de l'éclairage public par LED et borne de recharge pour voiture électrique.
- Avenue Principale plan d'aménagement de bourg en plusieurs tranches du feu à l'entrée du stade avec création de plateaux ralentisseurs, rétrécissement de voirie, trottoirs pour la continuité de mobilité, espaces de stationnement et de convivialité, mini giratoire au carrefour des feux actuels.
- Rue des Cités : aménagement de trottoirs et de sécurité au début côté route de Larche et poursuite des aménagements côté rue du Centre dans la partie urbanisée.
- Lotissement du Gour : réhabilitation du revêtement voirie et trottoirs.
- Lotissement de La Logne : réhabilitation du revêtement voirie et trottoirs suite aux travaux des réseaux.
- Route du Varay et du Coustalou : réhabilitation du revêtement voirie.
- Route des Fromenteaux : réhabilitation du revêtement voirie
- Entrée du bourg de Mansac : réhabilitation du revêtement voirie et trottoirs devant le cimetière et aménagement de sécurité.
- Route du stade et du Chauzin : réhabilitation du revêtement voirie.
- Chemin du Perrier et de Chamillac-Bas: réhabilitation du revêtement voirie.

## 2008-2018 : 10 ANS DE REFECTION DE VOIRIES COMMUNALES. LONGUEUR DE VOIRIE 36 505 METRES (36, 5 km)

	Voiries communales	Subventions	Montants TTC
2008	La Besse		90 000.00
2009	Rue du Petit Chemin + La Choisine	ETAT 36%	18 600.00
2010	La Chaise/Les Charbonnières	ETAT 36%	38 968.67
2010	Impasse Pégerin	CD 35% / PVR 32 200	77 918.20
2011	Trottoirs RD152 + Impasse Paumellerie	ETAT 36%	12 390.56
2011	Le Chalard		9 053.72
2012	La Rue		9 269.00
2012	Masloup	CD 40%	15 093.28
2012	Trottoirs RD 39 + Enfouissement	CD 20 755€	70 984.00
2012	Parking salle polyvalente	Amendes polices 35%	16 552.00
2012	Pont La Vigerie		3 538.00
2012	Leyrat	DETR 36%	45 519.76
2012	La Vigerie	DETR 36%	12 697.33
2012	La Borderie (effondrement)		3 538.37
2012	Ralentisseurs Route de Larche	Amendes de polices 3164€	11 004.54
2013	La Chaise haut et Bas	CD 40%	40 412.84
2013	Rue de l'école et Traversière	CD	25 211.00
2013	Giratoire Route de Larche		5 000.00
2014	VC Rue des chênes	DETR 30%	60 225.30
2014	Parking salle polyvalente		3 618.00
2014	Impasse Perrier Bas		7 168.20
2015	Rue du Centre	DETR30% / FST 20%	50 773.85
2015	Début rue cités		11 080.00
2017	Trottoirs RD133 et 152 (Rte Larche et rte Mansac)	CD 25%	16 128.00
2016	Le Cairou/ la Besse et lotissement des Cités	DETR 40% / FST 20%	29 760.00
2016	La Besse / Chez Pierrette		5 409.36
2016	Le Jarry		6 660.00
2017	Rue Traversière	CD 10 418	34 170.00
2017	Chaise / Jarry		12 660.00
2017	Impasse Rivière Est	DETR 40%	6 655.80
2017	La Logne / Suquat	CD 25%	14 904.00
2018	Chassagnac	CD40%	10 680.00
2018	La Vigerie	CD 40%	25 997.04
2018	Ralentisseurs Route de Brignac et Cublac	Amendes de police	11 760.96
2018	Petit Bois	DETR 32%/CD 25%	64 414.00
TOTAL		FCTVA récupéré l'année suivant les travaux	<b>878.366,74 €</b>

## MANSAC... QUOI

Le compte rendu des conseils municipaux du 2<sup>e</sup> semestre 2018

## Réunion du conseil municipal du 5 octobre 2018

Absents excusés : Mmes FROIDEFOND - PESTOURIE - COURNIL Mrs BOST - BOURZAT

**Sécurité rue Traversière:** La proposition d'AVS 1.667,20 € pour achat de potelets et barrières est validée. 6 à 7 places sont libérées par un parking enseignants, côté rue principale, limité par un portail côté cour.

Un avenant de 2.112 € est accepté pour complément de travaux dans le bas de la Vigerie.

**Sécurité routière:** la consultation pour 2 ralentisseurs est lancée, rue principale côté Brignac et route de Cublac.

**Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :** convention avec l'Agglo pour répondre à l'exigence européenne.

**Qualité de l'air:** groupement de commande avec l'Agglo pour ce contrôle des salles de classe.

**Rénovation du mille-club:** demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) et lancement des consultations par lots.

**Ressources humaines:** un personnel en congé de maladie a quitté la collectivité au 31/07/18. Il était remplacé depuis le 01/09/17 par Sophie Godard, en contrat de remplacement puis CDD. Cet agent formé à la collectivité donne toute satisfaction et sa candidature est retenue

pour occuper le poste d'adjoint administratif stagiaire; Régularisation à 28 h au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un agent cotisant à la CNRACL.

**Atelier sophrologie:** la location salle annexe mairie, pour une utilisation par semaine, est fixée à 25 € par mois.

**Ligne de trésorerie:** ouverture d'une ligne de 100.000 € équivalents aux subventions à venir sur le Mille-club. /

**Démolition du local derrière la chapelle,** création d'un sanitaire et d'un parking; la consultation est lancée.

**Toiture de la maison communale:** un pan de toiture gelé sera remplacé en urgence par l'entreprise Bambou.

**Mobilier scolaire:** tables, chaises et bureau pour la classe CM1-CM2 seront commandés à Manutan collectivités (3.379,72 €).

**L'installation d'un radiateur** dans le nouveau bureau de la secrétaire est prévue en investissement (753 €).

**La remise de voirie** par ASF à la commune est acceptée.

**Information:** les travaux « Trottoirs et voirie rue du Petit-bois » sont dans l'attente de l'intervention préalable de l'Agglo pour la remise en état des réseaux eau et assainissement collectif.

Conseil municipal du 16 novembre 2018

*Absents excusés : Mmes PORTE - FERREIRA - FROIDEFOND - GOUDOUR Mrs BOST - BOURZAT - HEBRARD***Attribution de marchés pour la rénovation du mille-club**

Lot 1: Couverture et bardage : 3 entreprises ont fourni une offre. L'entreprise Prat (42.000 € TTC) est retenue.

Lot 2: Soubassement: 2 entreprises ont fourni une offre. L'entreprise Manczak (5.268 € TTC) est retenue.

Lot 3: Electricité: 2 entreprises ont fourni une offre. L'entreprise Bruneau (11.792 € TTC) est retenue.

Lot 4: Chauffage, climatisation, plomberie, sanitaire. La seule entreprise, Clim Energie, à avoir déposé une offre (25. 155,72 € TTC) est retenue.

Lot 5: Menuiseries intérieures et extérieures: 2 entreprises ont fourni une offre. L'entreprise Desplanches (9. 225,60 € TTC) est retenue.

Lot 6: -Maçonnerie et sol: une seule entreprise, Lanternat, (12. 030,50€ TTC) a fourni une offre et est retenue.

-Faux plafond: 2 entreprises ont fourni une offre. L'entreprise Verlhac (4. 708,80 € TTC) est retenue.

Lot 7: Peinture: 2 entreprises ont fourni une offre. L'entreprise Bablet (3. 792,60€ TTC) est retenue.

Lot 8: Aménagement paysagé: seule l'entreprise Thibault (780,31€TTC) a fourni une offre et est retenue.

Cette rénovation (124.358,53 € TTC) bénéficiera de l'aide de l'Etat DETR 37 %, du Département 30%, de l'Agglo 25%.

**Attribution de marchés pour la démolition du bâtiment derrière la chapelle, la construction de toilettes et d'un parking.**

Diagnostic amiante avant démolition: une seule offre, AC Environnement (174 € TTC) est retenue.

Démolition: - toiture et désamiantage: 2 entreprises ont fourni une offre. Gréco-Blondy (6. 376,80 € TTC) est retenue.

-murs et plancher, soubassement: 2 entreprises ont fourni une offre. Pignot (2. 400 € TTC) est retenue.

Sanitaire complet: une seule offre, l'entreprise Lanternat (6. 458,40 € TTC) est retenue.

Empierrement du parking: 1 seule offre, l'entreprise Pignot

(2. 208 € TTC) est retenue.

Ce projet (17. 617,20 € TTC) bénéficiera de l'aide de l'Etat 32%, du département, 3,288 € soit environ 50% de subvention.

**Attribution de marchés pour la mise en place de 2 ralentisseurs en entrée de village, route de Brignac et route de Cublac.**

2 entreprises ont fourni une offre. L'entreprise Pignot (9.800 € HT), est retenue en tant que mieux disante. Une aide au titre des amendes de polices est demandée au Département pour cette mise en sécurité.

**Adressage des rues** dans la perspective de l'arrivée de la fibre en 2020: Le principe de retenir la Poste (devis 6. 480 € TTC) comme opérateur et la demande de subvention sont validés.

**Agglo de Brive - Rapport de la Cour Régionale des Comptes:** Le conseil municipal prend acte de ce rapport sur la tenue des comptes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

**Les rapports de l'Agglo de Brive Eau- Assainissement collectif et non collectif** sont validés par le conseil municipal.

**Charges locatives:** modification du montant des charges locatives en accord avec les locataires pour éviter des régularisations de charge trop importantes

**Listes électorales:** la loi crée une nouvelle commission de contrôle des listes électorales. Elle doit être composée de 3 élus issus de la liste majoritaire (hors maire, adjoints et élus membres de la commission des listes électorales) et leurs suppléants, de 2 élus de la liste non majoritaire et leurs suppléants. Proposition pour les titulaires liste majoritaire : Francis Limouzin, Jean-Pierre Bost, Nadine Pestourie - Suppléants: Sonia Ferreira, Joël Dalodière, Patrice Hébrard - Pour la liste non majoritaire: Robert Bourzat, Cécile Cournil.

**Ressources humaines:** Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique polyvalent au 31.12, Stéphanie Pouch est recrutée en tant qu'adjoint technique stagiaire au 2 janvier 2019.

**Information:** Début prochain des travaux financés par l'Agglo de remise en état des réseaux Eau et Assainissement Rue du Petit Bois.

**Tarifs communaux 2019.**

Forfait garderie municipale - Pas d'augmentation du tarif : enfants résidant à Mansac: matin 1,45; mercredi midi 0,65; soir 1,75; journée 2,45. Enfants résidant dans les communes voisines: matin 1,70; mercredi midi 1 €; soir 2 €; journée 3,10 €

Repas de midi: commune 2,55 €; hors commune 3,05 €. EVS: 3,85; adulte: 6,10 €.

Garderie plus du mercredi: Pas d'augmentation du tarif: selon le quotient familial, matin ou après midi 3 ou 5 € sans le repas, journée avec repas: 8 ou 12 € - (Repas comme ci-dessus)

Accueil de loisirs - Pas d'augmentation de tarif pour le 1er semestre.

Salle polyvalente pour un week-end: 300 € (commune) et 570 € pour les hors-commune; demi-journée pour un vin d'honneur 210 € et 410 €; associations communales: 2 gratuités puis 123 €; associations hors commune: 260 €; journée en semaine pour un professionnel: 280 €. Couverts: 1,15 € par personne. Cautions 300 €.

Mille-club rénové: réservé aux Mansacois; capacité 50 places; weekend 130 €. Cautions 200 €. Gratuit pour les associations de la commune

Concession au cimetière: petite: 130 €, grande: 260 €; columbarium: 15 ans, 330 €, 30 ans, 660 €; caverne: 15ans, 280 €, 30 ans, 560 €.

## Conseil municipal du 21 décembre 2018

*Absents excusés: Bost Jean-Pierre, Dalodière Joëlle, Froidefond Magali, Hébrard Patrice, Ferreira Sonia, Bourzat Robert, Cournil Cécile.*

**RIFSEEP:** le conseil municipal valide le nouveau régime indemnitaire obligatoire des agents territoriaux, composé de 2 parties: **-IFSE:** indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise liée aux responsabilités, à l'expertise du poste et l'expérience professionnelle **-CIA:** complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

L'indemnité du nouveau régime indemnitaire sera équivalent à l'actuel (de l'ordre d'un 13<sup>ème</sup> mois versé en 2 fois, juillet et décembre) dans le système RIFSEEP (IFSE en juin 60% et CIA en décembre 40%). L'IFSE est acquise par les agents, le CIA peut ne pas être attribué en cas de mauvaise qualité de service). Proposition validée par le Centre de Gestion.

**Assurance du personnel:** L'assurance du personnel affilié à la CNRACL pour plus de 28 heures effectue le remboursement du personnel en maladie. Actuellement SOFAXIS: 14.867 € annuel (arrivée à échéance en décembre). Le choix de la CNP, 12.500 € via le CDG19, est validé par le conseil municipal.

**Plan d'Aménagement de Bourg de la Rivière:** le conseil décide de mettre en œuvre un PAB. Il autorise la consultation pour le choix d'un bureau d'études et la demande de subvention pour études avant projet. A prévoir au BP 2019.

**Avenant ralentisseurs:** une ligne blanche de non franchissement de chaussée a été ajoutée au ralentisseur route de Cublac (1.053 €). Budget inscrit 7.000 € - Montant 11.760 € 96

**Avenant Mille Club:** une poignée extérieure côté terrasse est nécessaire 216.43 TTC (entreprise Desplanches).

D'autres dépenses seront à prévoir: puissance électricité, sécurité.

**Accessibilité abribus** rue principale. Le service transport de l'agglomération demande ces travaux d'accessibilité en urgence. Subvention de 50% de l'Agglomération à verser avant le 1<sup>er</sup> mars. L'entreprise Pignot est retenue. Estimation à 5.388.88 € TTC

**Tarifs tennis:** l'augmentation des tarifs du TC Mansac est validée. Carte licence comprise: 57 €, 2<sup>e</sup> carte 44 €, jeune 40 €. Vacances d'été: 34 €. A l'heure: 3 € par adulte et 1, 50 € par jeune. Ecole de Tennis: 1 heure par semaine au gymnase: 46 € par trimestre, licence comprise.

**Prestation extérieure:** le conseil décide d'externaliser le fauchage. Les agents pourront se consacrer à tous les travaux du quotidien: entretien de bourgs, saignées, fossés, clôtures .... Le devis de l'entreprise Bosredon qui a le marché du fauchage des bas-côtés avec le département est validé (10.442 € TTC). Frais actuels de fauchage: GNR 3.200€, entretien 700 € en 2018 (3 000 € en 2017), salaire agent 8.000 € (plus de 40% de son temps de travail), sans compter que le matériel est ancien année 2004.

**Matériel roulant:** le conseil décide de vendre l'épaveuse et le gros camion et d'acheter à la place un camion plus petit. Avantages: Pas besoin de permis poids lourds, ni de FCOS à financer. Les 3 agents avec permis B pourront l'utiliser.

**Organisation des services techniques:** le conseil décide de mettre en place une organisation du travail de 35 heures hebdomadaires du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h et de supprimer les cycles hiver et été. Cela permettra d'avoir tous les agents disponibles toute l'année y compris le vendredi (veille des manifestations nécessitant du travail de mise en place de barrières, grilles, chapiteau ...).

**Action sociale:** une aide financière est accordée à une famille.

**Infos éclairage public :** dans le cadre d'économie d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse définies par l'Agenda 21 et Label village étoilé de la commune, les lampes sont éteintes de 22 heures à 5 heures pour le bourg et les hameaux et de 23h30 à 5 heures pour la Rivière.

Lorsqu'une lampe n'éclaire plus ou éclaire par intermittence, clignote puis s'éteint, veuillez le signaler par téléphone en mairie en précisant la localisation du lampadaire et le type de panne. Ces informations seront notées et communiquées à l'entreprise en charge de l'entretien. Elle intervient lorsque plusieurs interventions sont nécessaires, environ une fois par trimestre.

**ADRESSAGE DE RUE** : la numérotation et dénomination de voies est importante pour les secours éventuels, les livraisons, mais prochainement aussi pour l'arrivée de la fibre (2020 à Mansac). Un devis a été demandé à La Poste qui offre cette prestation d'adressage. Sa présence et sa bonne connaissance de notre territoire sera facilitateur pour la mise en œuvre de cette opération. Cela permettra d'étendre la numérotation, de solutionner quelques problèmes, par exemple plusieurs maisons pour un même numéro. Des informations plus précises seront données dès le début de ce travail avec La Poste.

**DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS** : elle est obligatoire à compter du 01.10.2018 pour les marchés publics de plus de 25.000 €. Les offres qui seraient transmises sur support papier ou clé USB seront déclarées irrégulières. La collectivité doit offrir un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés publics. Pour ce faire, une convention est signée avec le Département de la Corrèze qui propose l'utilisation de sa plateforme. Coût : 90 € HT

**FAUCHAGE ROUTES DEPARTEMENTALES (RD)**: le Conseil Départemental effectue un fauchage raisonné sur les routes départementales : un fauchage au printemps sur une bande étroite, un à l'automne plus approfondi. En 2017, le fauchage sur notre commune (RD 133/152/39/47) a été très tardif puisque réalisé par les services du Conseil départemental en janvier 2018... A ma demande lors de la réunion cantonale, le Président du Département a suggéré à ses services de faire un tour de rôle au sein des communes. Je constate avec satisfaction que ma demande a été entendue et que le fauchage d'automne 2018 a débuté mi-octobre à Mansac par la RD 133 (bretelle accès A89).

**MAIRIE** : la salle d'honneur a été remise en état : toile de verre et peinture, ponçage et vitrification du parquet. Un bureau a été créé pour la secrétaire de mairie. Il permet un accueil plus confidentiel mais aussi concentration et travail ininterrompu pour les tâches qui le nécessitent. Le secrétariat se compose désormais de la secrétaire de mairie assistée d'un adjoint administratif. Rappelons que l'annexe mairie est désormais ouverte seulement le mercredi matin, que la mairie de Mansac est normalement fermée au public le jeudi après-midi. Le personnel s'alterne pour assurer l'ouverture au public le samedi matin. L'agent travaillant le samedi matin achève sa journée à 17 h 15 en semaine, l'autre personne étant présente jusqu'à 18 heures. La mairie est fermée le mercredi après-midi. L'effectif communal est de 13 agents : 6 à temps plein, 3 à temps incomplet 20 heures, 2 à 32 heures environs, 1 à 28 heures, 1 à 17 heures soit 11,69 Equivalent Temps Plein (ETP). Ne sont pas comptabilisés les animateurs saisonniers qui travaillent ponctuellement sur l'accueil de loisirs : 1 personne sur les petites vacances, 2 l'été.

**MEDECIN** : Suite au départ en retraite d'un médecin généraliste sur notre commune, de nombreuses personnes recherchent un médecin référent ce qui peut s'avérer laborieux. Alertée de cette situation, j'ai écrit au Président de la République, à l'Agence Régionale de Santé, à l'ordre des médecins, au Sénateur, Député, Conseil régional, Conseil départemental, au Doyen de la faculté de médecine de Limoges auquel j'ai envoyé une affiche pour informations aux futurs généralistes. Nous disposons des locaux, nous ne sommes pas en zone très rurale et cependant aucun jeune ne souhaite s'installer, privilégiant les grandes villes ou métropoles.

**MILLE CLUB** : les travaux de réfection débutent et cette salle communale ne sera donc plus disponible pour quelques mois. Sa situation en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ne permettait pas une reconstruction qui aurait nécessité une implantation à 1.50 de hauteur (pilotis). Le choix de la remise en état a été privilégié. La nouvelle structure sera accessible et répondra aux normes en vigueur notamment pour la partie électrique.

**PRELEVEMENT A LA SOURCE** : il se met en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le personnel administratif s'est préparé à ce changement. Des simulations étaient prévues sur le dernier trimestre 2018.

**PLU** : la procédure de révision générale de PLU se poursuit. Le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) est finalisé. Le travail de zonage ébauché. La nouvelle philosophie d'un PLU est l'urbanisation de parcelles à vendre dans un délai de 10 ans puis une révision générale pour inscrire de nouveaux hectares à urbaniser dans un délai d'une dizaine d'années. Actuellement, dans le PLU 2006 de nombreux hectares restent à urbaniser et ne répondent plus aux critères 2018 selon les réglementations en vigueur. Il est décidé de donner du temps aux propriétaires pour commercialiser les parcelles inscrites encore à ce jour en zone à urbaniser. Les futurs hectares à urbaniser doivent vraiment être commercialisés à court terme sinon notre village ne se développera plus.

**QUALITE DE L'AIR** : La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible : les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...), les centres de loisirs, les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...). Le décret du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes : 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les autres établissements. L'Agglo a proposé aux communes un groupement de commande pour cette prestation à confier à un bureau d'études.

**REGISTRE ELECTORAL UNIQUE** : La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee. Le répertoire électoral unique (REU) est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé. Par ailleurs, l'Insee met à jour le REU à partir des informations qu'il reçoit d'autres administrations (naissance, décès...). Une commission de contrôle s'assure avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale. Il sera possible de s'inscrire tout au long de l'année.

**REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)** : La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel est un droit fondamental. Ce règlement a été conçu autour de 3 objectifs : renforcer les droits des personnes, responsabiliser les acteurs traitant des données, crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données. Toutes les structures privées ou publiques effectuant de la collecte et/ou du traitement de données sont tenues de se mettre en conformité. La nomination d'un délégué à la protection des données est obligatoire pour les collectivités. L'agglomération de Brive propose de mutualiser ce service. Une convention sera signée avec la CABB. Coût annuel 45 € par ordinateur soit 360 €.

**RIFSEEP** : ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence dans la fonction publique de l'Etat. Il prévoit une part fixe (IFSE : indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) et une part facultative (CIA : complément indemnitaire annuel). Le nouveau dispositif indemnitaire de référence doit remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il sera mis en place pour janvier 2019 sur notre collectivité.

**SENTIERS DE RANDONNEES** : 2 sentiers communaux avaient été repérés par la CABB : La Bouquaria et Les Trépadours. L'entretien était confié à un chantier d'insertion. L'Agglomération à 48 communes va valider son schéma des sentiers : 24 itinéraires PDIR, les circuits VTT Causse Saillant, la Voie Verte, 11 grandes boucles intercommunales et 113 boucles communales. Le choix est de conserver l'ensemble des chemins mais de confier l'entretien aux communes par convention (945 km dont 507 km à entretenir) et la CABB prend en charge les frais d'investissement (signalétique) et de communication dans le cadre de sa compétence Tourisme.

**VOIRIE DEPARTEMENTALE** : à l'occasion de la réunion cantonale, j'ai interpellé le Président du Département quant à la dégradation de la RD 39 (face Mille club) alors que les travaux remontaient à 2014. Cette demande a été entendue et la réfection d'une bande centrale sur chaque côté de circulation a fait l'objet d'une reprise courant septembre. Merci aussi au Centre Technique Départemental pour l'élargissement des arbres sur la RD 152.

## Les animations des associations, commémorations et élections en 2019

**Samedi 12 janvier** : Arbre de Noël SCR, salle polyvalente, 20 h

**Samedi 19 janvier** : Loto Amicale chasse salle polyvalente, 20 h

**Samedi 26 janvier** : Soirée années 80 de l'Amicale Laïque, salle polyvalente, à 20 h

**Vendredi 1er février** : Film débat exposition *le retour du loup en Limousin*, à 20 h, salle polyvalente avec la bibliothèque.

Exposition jusqu'au dimanche 3 février.

**Samedi 23 février** : Repas Chasse C.P.R. 12 h, salle polyvalente

**Samedi 2 mars** : Repas de chasse de Mansac Avenir, salle polyvalente, midi et le soir

**Dimanche 10 mars** : Repas Amicale chasse, salle polyvalente, 12h

**Mardi 19 mars** : Commémoration fin de la guerre AFN

**Samedi 23 ou Dimanche 24 mars** : repas de la FNACA, salle polyvalente, à midi

**Vendredi 29 mars** : soirée contes avec Chavaroché, invité par la bibliothèque, salle polyvalente, à 20 h

**Samedi 6 avril** : Loto SCR salle polyvalente, à 20 h 30

**Samedi 13 avril** : Loto de l'école par l'Amicale Laïque, 20 h, salle polyvalente

**Samedi 27 avril** : concours du plus bel animal de compagnie 15 h, place du 19-Mars 1962

**Samedi 27 et dimanche 28 avril** : Fête Votive de la Rivière: vélos fleuris, forains, majorettes...

**Mercredi 1er mai** : Casse-croûte du comité des fêtes, place du 19-Mars

**Mardi 8 mai** : Commémoration de fin de la guerre 39-45

**Samedi 11 mai** : Vide grenier de la Graine et l'idée, place du 19-Mars 1962

**Samedi 18 mai** : soirée entrecôte SCR, salle polyvalente, 20 h

**Dimanche 26 mai : élections européennes**

**Du jeudi 30 mai au mercredi 5 juin** : semaine européenne du développement durable

**Samedi 8 juin** : soirée moules frites du comité des fêtes, 20h

**Vendredi 14 juin** : Fête de l'école, école de la Rivière, 18 h

**Au 2<sup>e</sup> semestre (dates déjà retenues)**

**Samedi 6 juillet** : Buffet de la Fnaca salle polyvalente à 20 h

**Samedi 20 juillet** : marché des producteurs de pays place du 14-Juillet à partir de 17 h

**Samedi 7septembre** : soirée entrecôte de Mansac Loisirs, 20 h, salle polyvalente

**Dimanche 13 octobre** : foire d'automne à la Rivière, repas entrecôte, vide grenier, jus de pomme...

**Samedi 9 novembre** : choucroute du comité des fêtes 20h.

**Lundi 11 novembre** : commémoration de l'armistice de 1918

**Dimanche 1<sup>er</sup> décembre** : marché de Noël du comité des fêtes salle polyvalente

**Vendredi 6 et samedi 7décembre** : Téléthon salle polyvalente

**Samedi 14 décembre** : repas communal des aînés 12 h

^  
POMPES FUNÈBRES  
SOULIER



*Une famille au service des familles depuis 1932*

Agence Brive Centre  
Funérarium  
32 bis av. Emile Zola

Agence Brive Ouest  
Centre funéraire  
Rue Louis Taurisson  
19100 BRIVE

Agence de Malemort  
Espace funéraire  
Rue Eugène Freyssinet  
19360 MALEMORT

Tél. 05 55 24 23 14  
Fax 05 55 24 53 01  
www.pf-soulier.fr

**Mansac...  
quoi  
Les pages  
des  
annonceurs**

**Frédéric CHEIZE  
FCMS  
06 14 84 73 45**

Maintenance industrielle :  
Electromécanique,  
Pneumatique

**Le Bourg - 19520  
MANSAC**  
Frederick.cheize@free.fr

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE  
CALOU ELEC**  
Pascal FAUCHER



Tél. 05 53 51 52 72  
06 17 32 07 94

36, Rue Marc-Chadourne - 19520 CUBLAC



**PIGNOT**  
TRAVAUX PUBLICS

Terrassement  
Récupération  
Assainissement  
Traitement  
Démolition



**PIGNOT**  
REVALORISATION

Traitement de sols  
Goudronnage  
Aménagements extérieurs  
Transport

Concassage  
Criblage  
Revalorisation de matériaux  
inertes

ZA de la Galive 19600 Saint Pantaléon de Larche Tél : 05 55 17 08 32  
Fax : 05 55 17 07 23 Mail : [pignot.tp@orange.fr](mailto:pignot.tp@orange.fr) Site : [www.pignot-tp.fr](http://www.pignot-tp.fr)

24h/24 TOUTES DISTANCES  
**TAXI Varetz-Mansac**  
[www.varetz-taxi.fr](http://www.varetz-taxi.fr)



Taxi-  
Aéroport  
Brive-Vallée  
de la Dordogne

Transports malades assis (TAP) Véhicule équipé TPMR

Hospitalisations (entrée- sortie- transfert), Consultations, transport de personne à mobilité réduite  
Traitements prolongés (chimio, rayons, dialyse)  
Rééducations (kiné, orthophoniste, etc.) Cures

**Conventionnés toutes caisses**

Nous faisons l'accompagnement de nos patients dans les services, ainsi que toutes les formalités administratives

Rue J.-B. Bardinal - 19240 Varetz

**Marie-Christine DUSSIER : 06 85 80 18 79**  
**Michel MASSIAS : 06 85 80 18 77**

*Entreprise Bablet*



**Peinture  
int. & ext.  
Revêtement  
sols et murs  
Décoration**

14, rue  
chant du  
merle  
19600  
Larche  
Tél. :  
067574556

*Budérot-Salac*



**LA CHARCUTERIE DU PAYS VERT**  
*Le Plaisir de la Tradition*

RUE BROSSELOU  
19400 Larche - Tél. 05 55 27 91 45

**AUX SERVICES  
de la MAISON**

PETITS TRAVAUX DU BATIMENT

ENTRETIEN ESPACES VERTS

05 55 85 89 02  
06 88 50 58 38

**Combalbert Thierry, le Chalirou, 19520 Mansac**

MAISON ROBIN  
TAPISSERIE SIEGES DECORATION

Le Seuil Bas  
19520 MANSAC

0555745427 0673991089  
[sylvie.robin8@orange.fr](mailto:sylvie.robin8@orange.fr)



ARTISANE



**MAAD Architectes**  
Rond point du Colombier  
19600 Saint Pantaléon de Larche  
05.55.88.36.15

**DA SILVA Antonio**

**Chauffage  
Plomberie  
Sanitaire**



"Basse Rivière" - 19520 CUBLAC

Tél./Fax 05 55 85 14 84



**SAS BRIGNAC CHAUFFAGE MAINTENANCE**  
Rémi RAMISSE

Maury - Les Marnas  
19310 BRIGNAC LA PLAINE  
05.55.22.79.39 / 05.24.89.04.01

Chauffage gaz, fioul, bois, PAC, Énergies  
renouvelables, Entretien, Dépannage, Maintenance,  
Plomberie, Tuyauterie, Soutirage, Salle de bain clés  
en main, Assainissement, Ventilation, Poêle canadien

brignac.chauffage.maintenance@gmail.com  
SIRET 805 318 714 00013



**SARL OPTIQUE ROUSSELIE**

**VISION PLUS**

52, avenue Victor Hugo  
24120 TERRASSON

TEL : 05 53 50 61 55  
FAX : 05 53 50 62 06

terrasson-victorhugo@vision-plus.fr

**Maison Jaubert**  
**Fleuriste Interflora**  
**Pompes Funèbres Libres**  
**Funérarium-Marbrerie 7j/7**  
Z.A.E.S du Moulin Rouge  
24120 Terrasson  
Tél : 05 53 50 36 54  
Fax : 05 53 51 14 28

**COUVREUR, ZINGUERIE,  
RAMONAGE**

*Démoussage, isolation de combles*

**Lavaud Jean-Pierre**

Le Sarradis 19520 MANSAC

Tél. : 05 55 22 97 04  
Port : 06 18 57 18 91

*Latelier*  
COIFFURE

*Gontrand Lanaigne*  
lateliercoiffure19@gmail.com

8, avenue Principale - 19520 La Rivière-de-Mansac

Tél. : 05 55 87 49 44

Lundi 14h - 18h30  
Mardi, Mercredi, Vendredi 9h - 12h / 14h - 18h30  
Jeudi 10h - 20h  
Samedi à partir de 9h

**TRAITEMENT DE SURFACE**

Zingage - Décapage - Grenailage - Peinture

**Société ELECTRO ZINC**

Parc industriel - La Rivière de Mansac

**19520 MANSAC**

Tél : 05 55 85 16 28

espace boutique  
*Granouillac*  
meuble et décoration

meubles.granouillac@orange.fr

**MEUBLES GRANOULLAC** Tél. 05 53 50 06 17  
15, rue de Montplaisir 24120 PAZAYAC RC Périgueux 646280105700027  
www.meubles-granouillac.fr

SALONS • MEUBLES • CHAMBRES • DRESSING • LITERIE • DECORATION • LINGE



**Thibault**  
PÉPINIÈRES • PAYSAGES  
**05 53 51 09 53**  
MONTPLAISIR - 24120 PAZAYAC  
pepinlere-thibault@orange.fr

**BRUNEAU STEPHANE**

**ELECTRICITE GENERALE**

Chauffage Electrique-Neuf-Renovation



TEL: 05.55.85.11.65  
Port: 06.38.42.90.41

IMPASSE DU LOTISSEMENT  
19520 LA RIVIERE DE MANSAC

Siret: 518 630 28000015 Ape:4321A

**BEAUTY COIF INSTITUT**

COIFFURE MIXTE VISAGISTE CONSEIL

19600 LARCHE  
05 55 22 97 71



# Maçonnerie - Plaque de plâtre- Carrelage

S.A.R.L. LANTERNAT & FILS

Rue du SUQUAT  
19520 La Rivière-de-Mansac

Tél. : 05 55 85 37 93

Port: 06 16 95 27 08 ou 06 70 16 58 26

SAS Casadei et fils

fleuriste horticulteur  
jardinerie deuil mariage

 @casadeiefils

72 avenue du 18 juin  
19100 Brive-la gaillarde

05 55 86 15 36

casadeiefils@orange.fr



SAS Casadei et fils

fleuriste horticulteur  
casadeiefils@orange.fr



Seule  
avec  
BERNIER  
Service

  
BERNIER  
SERVICE

Tél. 05 55 86 17 10  
bernier.service@wanadoo.fr

Parc industriel La Rivière de Mansac, 21 rue de l'usine  
19520 MANSAC

Tél. : 05.55.86.17.10 [bernier.service@wanadoo.fr](mailto:bernier.service@wanadoo.fr)  
[www.bernier-service.com](http://www.bernier-service.com)

# Caractère

CRÉATION - TRAVAUX - ENTRETIEN

Bruno CAROLA Paysagiste

19520 MANSAC - 06.08.51.42.42

CADEAUX

  
LOGIS CONFORT

Galerie

# 64

PAPETERIE

la papeterie  
MOB.D



64 av Victor Hugo - 24120 TERRASSON  
Tel: 05-53-50-12-15

## CARRIERES LACHAUX

CARRIERES ET BALLASTIERES MECANIKES  
BETON

Vineviale - 19600 ST-PANTALEON DE LARCHE

Tél : 05 55 85 30 85 – Fax : 05 55 85 47 80

La Perche – 19350 CHABRIGNAC

Tél : 05 55 25 61 63

## Ets William PLANTE

Installateur

[plante.william@bbox.fr](mailto:plante.william@bbox.fr)

06 13 77 15 94

"La Cave"

19600 St-PANTALÉON DE LARCHE

SIRET 792 451 585 00014

ELECTRICITÉ  
PLOMBERIE  
CHAUFFAGE

# Panier Sympa

C'est un peu chez moi ...

Supérette  
La Rivière de Mansac

05 55 22 52 74

SAS AVALON

36 Rue principale  
19520 Mansac

N°SIREN 792 810 053 R.C.S. BRIVE

# & lagarde laronze

Travaux publics

Espaces et aménagements extérieurs  
Tennis et sols sportifs - Sols Industriels

"Charpenet" - 24120 TERRASSON  
TEL : 05 53 50 26 22 - FAX : 05 53 50 33 93  
[www.lagarde-laronze.com](http://www.lagarde-laronze.com)  
E-mail : [lagarde.laronze@wanadoo.fr](mailto:lagarde.laronze@wanadoo.fr)



GARAGE DE MANSAC

RECAUTION / CARROSSERIE / VENTE VO

06/64/25/86/65

Ouvert depuis le 11 décembre 2018

2, rte de Larche, La Rivière de Mansac  
19520 MANSAC

**ESPACE  
CONTRÔLE AUTO  
SARL**  
Ets DELMAS Frères

**CONTRÔLE  
TECHNIQUE AUTOMOBILE  
AVEC RENDEZ VOUS  
Tél.05.53.50.45.45**

**ZI LE COUTAL  
24120 TERRASSON**

AGR.S024Z120

**OUVERT DU LUNDI 14H AU SAMEDI 12H  
(8h12h/14h18h)**

**ECOLE DE MUSIQUE  
MARIE LAURE DUTHEIL**  
Salle de la mairie-annexe  
Place du 19-mars  
**19520 LA RIVIERE-DE-MANSAC**  
Mercredi et vendredi

Diplômée du conservatoire de musique  
**Tél : 06 29 07 20 34**  
Inscription dès maintenant pour  
la rentrée de septembre

**Accordéon, piano, guitare**  
Cours enfants à partir de 3 ans, pratique de l'instrument  
immédiate. Cours adultes personnalisés, chaque élève est  
unique. Cours particuliers de qualité.

**beynat roche**

**FIOUL - CARBURANT  
VIDANGE DE FOSSES  
NETTOYAGE DE CUVES  
24120 LA FEULLADE  
Tél. : 05 55 23 79 16**

**SERRURERIE - CHAUDRONNERIE  
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE**  
**T. GIMENO**

**CRC**  
INDUSTRIE

Parc Industriel  
**LA RIVIERE-DE-MANSAC**  
**Tél. 05.55.22.99.36**

**Dominique VILLENEUVE  
SARL**

**Travaux  
Agricoles & Publics**

Ensilage herbe et maïs  
Battage céréales et maïs  
Terrassement - Défrichage  
Empierrement  
Assainissement  
Drainage  
Curage de fossés

**Bonnefond Haut,  
05 55 85 15 20 - 06 81 16 09 19  
19310 YSSANDON  
dominique.villeneuve@orange.fr**

**ATELIER DE MARBRERIE Georges VEYSSIERE**  
**BATIMENT & DECORATION** : sols et escaliers, cheminées, pierre façonnée  
à l'ancienne, dallages et aménagements extérieurs, aménagement de  
cuisines et salles de bains, mobilier, façades, aménagements de magasins.  
**FUNERAIRE** : monuments, plaques gravées, entretien.  
RN 89 - « Les Escures » - 24120 TERRASSON.  
Tél. : 05 53 50 02 67 -- dom : 05 53 51 11 32 -- fax : 05 53 50 02 70  
**DECOMARBRE**- Les Coteaux de l'Auzette - ZI du Ponteix - 87220 FEITIAT  
**Sarl SCHOUMACKER** - 6 av. Gustave Eiffel - 33600 PESSAC  
Tél. 05 56 36 50 00 -- Fax 05 56 07 16 62

**Studio Beauté**  
Esthétique & bien-être

8 av. Principale  
19520 La Rivière de Mansac  
&  
12 rue Abbé Charles Lair  
19100 Brive la Gaillarde

Tel. : 06 51 95 74 23 ou [studiobeaute.angelique@yahoo.fr](mailto:studiobeaute.angelique@yahoo.fr)  
Site web : [www.studiobeauteangelique.fr](http://www.studiobeauteangelique.fr)

**MANCZAK FRANCIS**  
**CHARPENTE - ESCALIERS**

**Le Mas - 19310 BRIGNAC LA PLAINE**  
**TEL : 05 55 85 24 45 - 06 85 93 56 83**  
**FAX : 06 85 85 87 29**

**Hôtel-Restaurant**  
**PENSION & BANQUET & REPAS D'AFFAIRES**  
**VUE SUR LA VEZERE**  
**LA TERRASSE**  
RN 89 19600 LARCHE  
Tél. : 05 55 85 84 08 Fax : 05 55 85 89 30

**conserves  
LAPEYRIE & fils**

*Fabrication Artisanale sans colorant ni conservateur*

Remise immédiate sur l'ensemble de notre boutique en ligne  
avec le code **PROMO2018**  
(offre valable jusqu'au 02/12/2018 hors promotion en cours)

[www.conserves-lapeyrie.fr](http://www.conserves-lapeyrie.fr)

Le Varay - 19520 Mansac 05.55.85.22.03 [contact@conserves-lapeyrie.fr](mailto:contact@conserves-lapeyrie.fr)

**ACTIF COIFFURE**  
au féminin *Fatima*  
+ coiffure hommes  
**Tél. : 05 55 85 04 18**  
**19 rue Principale**  
**19520 La Rivière-de-Mansac**

Tous vos services à domicile

Ménage, courses,  
coiffure, etc...

**M. Céline HEBRARD**

19520 La Rivière-de-Mansac

Tél. : 05 55 85 13 87

06 77 86 15 07

## Gazaille services

**MONSIEUR STORE BRIVE**

Stores-Volets-Bâches-Pergolas  
Portes de garage

21, rue Saint-Exupéry

19100 BRIVE

Tél. 05 55 87 51 41

www.monsieurstore.com

gazaille@relais-textiles.com

## FRUITS ET LEGUMES

**Frédéric COUSTILLAS**

Impasse du Javel

La Rivière

19520 MANSAC

Tél. : 06 82 29 89 86

**SAG VIGILEC**

Lignes électriques MT – BT

Poste de transformation

Eclairage Public

Travaux neufs et Entretien

Canalisation souterraine

**CENTRE DE TRAVAUX DE MALEMORT**

Rue de la gare – 19360 MALEMORT

Tel : 05 55 92 22 23 / Fax : 05 55 92 09 67



LOTO & jeux à gratter, timbres amendes et timbres poste, photocopies, fax, cartes téléphoniques, cigarettes électroniques, E liquide. Facebook/L'espérance  
Le lundi fermé. Mar, mer, jeu, vend, sam : 7 h à 20 h. Dimanche : 8h à 20 h.

**LMB PEINTURE 19**  
06.86.69.19.55

14 rue du petit bois  
19520 LA RIVIERE DE MANSAC n° siret : 750 747 529 000

BERGER MATHIEU

LMBpeinture19@hotmail.fr

14 rue du petit bois,

19520, La Rivière de Mansac

Peinture int/ext, revêtements de murs,  
ravalement de façade, ponçage et  
vitrication de parquet

**EURL VIDES**

Entreprise de  
maçonnerie

Rénovations - Constructions - Piscines

"La Bordérie"  
19520 MANSAC

Part. 06 87 59 87 48  
Tel/Fax 05 55 25 45 13

# CASTOR

DAUDEVIE

24120 PAZAYAC

Tél. : 05 53 50 16 00

Fax : 05 53 50 79 93

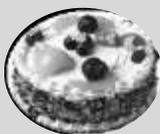
**Boulangerie – Pâtisserie**

La Rivière de Mansac

**EURL COUSTENOBLE**

05 55 85 18 47

40 av Principale, 19520 la Rivière de Mansac



**Bambou**  
Entreprise familiale depuis 1940 s.d.s.

**COUVERTURE & ZINGUERIE**

www.entreprise-bambou.fr

e-mail : entreprisebambou@orange.fr  
TEL : 05.53.50.04.16

**Gérard SAIGNE / GSD Conseil**

Ingénieur diplômé INSA Lyon. DESS de Gestion-Management IAE Bordeaux

.Ingénieur Conseil en management QSE

.Responsable d'Audit certifié AFNOR Paris

.Enseignant Universitaire Lyon et Limoges

Parc industriel

La Rivière de Mansac

19520 MANSAC

Tél. : 06 72 00 55 40

Fax : 05 55 87 78 24

Gerard.saigne@wanadoo.fr

**MAISON  
&  
BOIS**

AMENAGEMENT INTERIEUR EXTERIEUR  
MENUISERIE

ÉRIC CHAUVIN

1, RUE DE L'USINE - PARC INDUSTRIEL  
19520 LA RIVIERE DE MANSAC  
TÉL. 06 78 77 05 91

CHAUVIN.GVE@FREE.FR

**INSTANCE**

de **COORDINATION**

pour l'**AUTONOMIE**

Canton de Saint-Pantaléon de Larche

**Horaires d'accueil du public :**

**8h30 - 12 h**

**Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi**

**ICA canton de Saint Pantaléon de Larche**

154 Allée des Tilleuls

19600 SAINT PANTALÉON DE

LARCHE

05.55.87.81.79

instancelarche@bbox.fr

Association loi de 1901 pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Adhésion 10 € par an

L'INSTANCE C'EST :

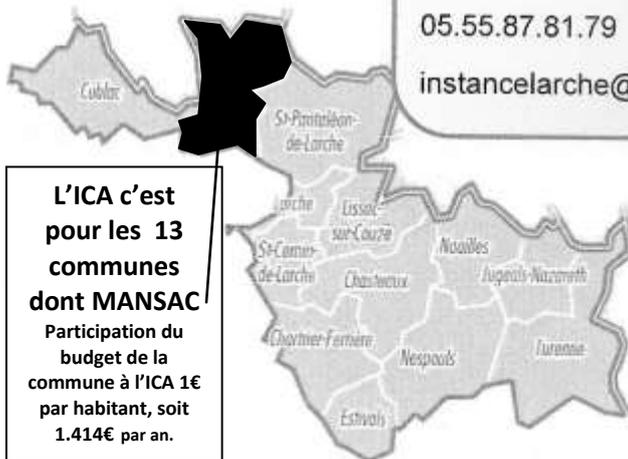
- l'accueil et l'information
- Une aide administrative
- La coordination pour le maintien à domicile de la personne âgée et/ou en situation de handicap
- Veille et alerte
- La prévention de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement :

GYM DOUCE

INFORMATIQUE

BIEN-ÊTRE

TAXI...



**L'ICA c'est pour les 13 communes dont MANSAC**

Participation du budget de la commune à l'ICA 1€ par habitant, soit 1.414€ par an.

**En dehors des heures d'accueil vous pouvez contacter l'ICA au :**

**05.55.87.81.79**

**SERVICE MANDATAIRE:** Aide à la gestion administrative dans le cadre de l'emploi d'une aide à domicile par un particulier employeur.

**PORTAGE:** Les livraisons des repas sont uniquement effectuées en camion réfrigéré

**C'est aussi le taxi à la carte:** 2 voyages par mois et par personne, participation de 10 € par personne, avec le taxi Frantz Capon au 06 03 28 66 40, pour vos déplacements, à Brive, Terrasson ou tout autre destination proche.

**INFORMATIQUE:** Des cours d'informatique initiation et perfectionnement sont organisés. Contact: *Vincent Vaubaux au 05 55 86 92 96*

**L'ÉTAT SIMPLIFIE MES DÉMARCHES.** Pour toute information : [www.demarche.interieur.gouv.fr](http://www.demarche.interieur.gouv.fr)

**CARTE GRISE en quelques clics**

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture.

Il peut s'agir:

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration); d'une demande de changement d'adresse;
- de demande de changement de titulaire;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- ✕ Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- ✕ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- ✕ Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- ✕ En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- ✕ Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- ✕ **Dans le cas d'une cession,** je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

*Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.*

**PERMIS DE CONDUIRE en quelques clics**

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

**Vous pouvez aussi effectuer en ligne les demandes de passeport et de carte d'identité.**

Pour toutes ces démarches en ligne, vous pouvez vous rendre à la Maison des Services au Public (MSAP) au bureau de la Poste à la Rivière de Mansac où vous disposerez gratuitement d'un ordinateur et de conseils.

Le transport à la demande de l'Agglo "Libéo Agglo", fonctionne **sur réservation**, selon les demandes des voyageurs de votre secteur géographique **le mardi et le samedi**.

Le minibus vous prend en charge sur un des arrêts du secteur qui vous intéresse et vous dépose à un autre arrêt de la ligne "Libéo Agglo" **à partir de Mansac place du 11 novembre ou de la Place du 8 Mai à la Rivière**.

**Conditions d'accès**: Il faut d'abord programmer votre déplacement, en vous aidant de la fiche horaire du service "Libéo Agglo" qui dessert votre commune de départ :

✕ Vous choisissez votre arrêt de départ et votre arrêt d'arrivée: vous pouvez vous déplacer de votre arrêt de départ **Mansac place du 11 Novembre ou Place du 8 Mai à la Rivière** ou vers les autres arrêts de la ligne jusqu'au centre-ville de Brive (et inversement pour le trajet retour),

✕ Identifiez le jour de fonctionnement et votre horaire prévisionnel, votre arrivée est garantie aux arrêts principaux identifiés sur la ligne "Libéo Agglo".

Les fiches horaires de votre secteur sont à disposition dans votre Mairie

**Pour accéder au service, réserver votre déplacement auprès de la centrale de réservation:**

✕ Par téléphone, au 05 55 74 20 13 (tapez 3), lundi au vendredi (sauf jours fériés),

✕ Ou via le site internet [www.libeo-brive.fr](http://www.libeo-brive.fr) ou l'Appli Libéo.

**Vous devez le réserver au plus tard la veille avant 17h.**

### Fonctionnement

Sur votre secteur, le service "Libéo Agglo" fonctionne **le mardi matin et le samedi matin**. Les tarifs sont les mêmes que ceux du réseau "Libéo".

Le titre de transport que vous utilisez pour votre voyage à bord de "Libéo Agglo" vous permet des correspondances avec les services de transport urbain pendant 1 heure !

### Annulation d'un déplacement

Si vous ne pouvez finalement pas effectuer le déplacement que vous avez réservé, vous devez annuler la réservation au plus tard **la veille de votre voyage avant 17h00**.

Les heures de passages intermédiaires sont données à titre indicatif et peuvent varier.

Pensez-y, correspondances possibles avec le réseau de bus urbain pendant 1 heure !

**MANSAC-BRIVE et RETOUR avec LIBÉO**

### **Mardi et samedi: Horaires:**

Vers Brive:

La Rivière Pl.8 Mai: 8:15 - 8:35

Mansac - Pl. 11 novembre: 8:45

Retour: place du 14 juillet à Brive: 12 h.

- Mansac Pl. 11 novembre: 12h25

- La Rivière Pl. 8 Mai: 12h35-12h55

TARIF : 1€20 aller, 1€20 retour,  
pour les tickets pris dans le bus.

## LA FIBRE ARRIVE EN 2019

« Ce sera pour 2019 et non pour 2020 ! » c'est la précision donnée par la responsable fibre d'Orange chargée du déploiement **pour les 11 communes historiques de l'Agglo, dont Mansac**, lors de la réunion avec les élus de la commune. Afin de faciliter cette implantation, l'adressage de rue sera accéléré et, dans les zones de distribution aériennes, les propriétaires sont invités à procéder à l'entretien et l'élagage des branches des arbres et arbustes en surplomb du domaine public. L'élagage doit respecter une distance minimum d'un mètre des lignes aériennes de télécommunication. Attention, en cas de chute de branche ou d'arbre sur le réseau fibre, la réparation, souvent très couteuse, sera facturée au propriétaire.

3 armoires de distribution seront installées, une pour chacun des secteurs, 2 à La Rivière et une au bourg. Chacune alimentera jusqu'à 300 habitations par l'intermédiaire de points de branchement où seront raccordés 6 à 12 logements distants de moins de 150 mètres. Chacun gardera son réseau cuivre ; le réseau fibre final sera installé en parallèle par l'opérateur choisi par le client. **Aucun frais pour le propriétaire**, sauf en cas de demande spécifique ou incident de passage dans la gaine installée entre le domaine public et la maison. Lorsque les maisons deviendront raccordables, le client devra appeler l'opérateur qu'il a choisi pour se faire raccorder.

**Une réunion publique sera organisée par Orange et la municipalité avec la présence de techniciens.** Possibilité de visionner sur le site « [reseaux.orange.fr/carte-de-couverture/fibre](http://reseaux.orange.fr/carte-de-couverture/fibre) » où en est l'éligibilité de son domicile.

## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE\*

**A la demande d'apiculteurs mansacois**, il est conseillé d'intensifier la lutte contre le frelon asiatique en installant des pièges dès le début du mois de mars, période où les reproductrices encore peu nombreuses vont faire leurs nids. Une simple bouteille d'eau en plastique suffit.

Modèle 1: couper au tiers supérieur et retourner la partie haute, comme un entonnoir dans la partie basse, sans le bouchon. Percer d'un fil de fer les 2 parties et le retordre pour en faire le crochet de suspension.

Modèle 2: le plus simple et qui ne prend pas la pluie: couper dans la bouteille au ¼ supérieur, une ouverture en croix de 2 cm pour chaque branche (pour faire la première incision avec des ciseaux, écraser légèrement la bouteille après avoir enlevé le bouchon). Rabattre à l'intérieur les 4 picots à environ 90°. Remettre le bouchon et attacher une ficelle dessous. Le piège est prêt à recevoir l'appât. Les picots empêcheront le frelon de retrouver la sortie mais permettront éventuellement aux petits insectes de ressortir.

Appât: 1 à 5 cm au fond de la bouteille. Ce peut être: du jus de pomme, ou un mélange de sirop, vin blanc et bière. A renouveler de temps en temps, lors de la vidange du piège. Le piégeage peut se poursuivre jusqu'à l'automne mais c'est au printemps que son efficacité est la meilleure. Le piège peut être accroché dans un arbre, sous une terrasse..., et bien entendu près d'une ruche.

\*Plusieurs nids ont été signalés: au Suquat (en haut d'un chêne), au parc industriel (dans le coin d'un mur), à Barde (dans une ruche) ...

**Nouveau: Sophrologie:** le lundi de 18 h 30 à 19 h 30, à la mairie annexe. Renseignements et inscription Evelyne Hourcade au 06.31.35.21.03.

**Gym avec le club « c'est la forme »** le mardi soir à 20 h 30 et le jeudi soir à 19 h 30 à la salle polyvalente ; Renseignements : Marie-France Labrousse 06.88.44.28.19 ou Pascale Levet, animatrice UFOLEP.

**Gym douce et équilibre** avec l'association « Bon pied ! Bon œil ! », animatrice EPGV, le mardi matin, de 9 h 15 à 10 h 15, à la salle polyvalente. Renseignements : Evelyne Bourg, au 05.55.85.46.11.

**Yoga** à la salle polyvalente avec l'association « La vie te sourit », le mercredi soir, de 20 h à 21 h 30, à la salle polyvalente ; Renseignements au 06.63.04.60.14.

**Marche** du lundi avec l'association Mansac Loisirs ; Renseignements : 06.73.26.58.28.

**Football (Union sportive riveraine mansacoise)** au stade + école de foot en entente avec des clubs voisins + équipe féminine ; Renseignements : José Vidès au 07.81.34.83.98.

**Rugby (Sporting club riverain de Mansac)** au stade + école de rugby en entente avec des clubs voisins ; repas, loto, pétanque ... ; Renseignements : Patrick Ténèze, au 06.65.34.92.54.

**Tennis (Tennis club de Mansac)** au stade + école de tennis au gymnase intercommunal de Larche ; Renseignements : Yvette Albouy au 05.53.50.20.02.

**Judo** à la salle polyvalente, avec l'union judo club Brive Corrèze Limousin, le mercredi après-midi de 14h30 à 15h30, pour enfants de 3 à +12 ans ; Renseignements : Johann Skubiszewski au 06.10.37.07.56.

**Pétanque : (Pétanque Riveraine)** : entraînement, compétitions, organisation de tournois ; Renseignements Sambat Sébastien 05.55.85.10.76.

**Equitation western** : avec Western Attitude 19 ; Renseignements : Martine Guitard à la Borderie de Mansac.

**Bibliothèque municipale de Mansac** gérée par les bénévoles de l'association **Mansac au fil des pages** : le mardi de 16 h à 18 h, le mercredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 10 h à 12 h. Prêt de livres, de CD et de DVD gratuit, accès Internet. Expositions, conférences, conteurs.... Renseignements à la bibliothèque et au 05 55 85 23 66, aux heures d'ouverture.

**La Graine et l'idée** expositions photos, recherches historiques, vide-grenier..... ; Renseignements : Claudine Mériquot au 06.73.26.58.28.

**Musique** : école de musique de Marie-Laure Duthiel à la mairie annexe, adultes et enfants à partir de 3 ans, le mercredi et le vendredi, après-midi : accordéon, guitare, piano. ; Renseignements au 06.29.07.20.34.

**Comité des fêtes** organisation de festivités et d'animations sur la commune : fête votive, repas choucroute, marché de Noël... ; Renseignements : Jean-Bernard Delmas au 05.55.85.15.71.

**FNACA** : cérémonies commémoratives, repas, voyages ; Renseignements : Jean-Clément Fajardie au 05.55.85.20.16.

**La Belle époque** : club des anciens, réunion chaque mardi à 14 h à la salle polyvalente : belote, jeux de société, goûter, repas, conférences... ; Président : François Mahieu, 06.77.00.60.62.

**Mansac Loisirs** : voyages, repas, marche nocturne ; président Yvon Saigne : 05.55.85.19.24.

**Marche du lundi** : contact : 06 73 26 58 28 ; **chorale** : contact : 06 88 44 28 19.

**Amicale Laïque** : fête de l'école, loto, actions en faveur de l'école ou des enfants ; Renseignements : Sonia Maïna au 05.55.22.52.40.

**Chasse** : **4 Associations sur la commune** : organisation de la chasse, repas, loto, animations, lutte contre les nuisibles....

- **Amicale Communale de Chasse** : Président Jean-Pierre Laborie : 05.55.85.24.39

- **Association de Chasse BCP** : Président Jérôme Peseyre

- **Mansac Avenir** : Contact : Roger Villeneuve au 05.55.85.16.56 ou 06.48.00.74.336

- **Mansac CPR** : Président Bernard Vaysse : 05.55.85.20.63

**Plusieurs associations participent ensemble à la fête d'automne, au marché de producteurs de pays et au Téléthon.**

**Un complexe sportif utilisé en journée et en soirée**

**Samedi et dimanche** : rencontres sportives jeunes et séniors de rugby, football, tennis, pétanque.

**Mardi matin** : entraînement vétérans et séniors au tennis

**Mardi soir** : entraînement des féminines au foot et des séniors au rugby

**Mercredi soir** : entraînement jeunes foot, pétanque.

**Jeudi soir** : entraînement jeunes et féminines foot

**Vendredi soir** : entraînement séniors au foot, rugby et pétanque

Et tout au long de la semaine : tennis, pétanque, balade....

**Une salle polyvalente très occupée :**

**Lundi** : matin : état des lieux,

**Mardi** : 9h15-10h15 : gym douce équilibre ; 14h-18h : club la Belle époque ; 20h30-22h : gym c'est la forme

**Mercredi** : 14h30 15h30 : judo enfants : 3 à +12 ans, 20h-21h30 : yoga

**Jeudi** : possibilité d'accueillir les classes avec la bibliothèque ou en sport ; 20h-21h30 : gym c'est la forme

**Vendredi** matin : ménage ; **vendredi après-midi jusqu'au dimanche soir** : mise à disposition pour les locations ou les animations et repas des associations.

(D'après un document affiché dans la chapelle et le livre « Mansac, recueil de documents », réalisé par la Graine et l'idée) 1931 : un terrain est acheté à Mr Chevalier pour créer un cimetière à la Rivière en complément de celui de Mansac. Il est mis en service en 1932.

Une petite salle, aménagée chez Mr Ségeral route de Cublac, servait aux réunions paroissiales. Quelques personnes créèrent alors une association qui décida de bâtir une chapelle à la Rivière. Un terrain appartenant à la famille Serre domiciliée route du nouveau cimetière fut acquis par Mr Coupin, comptable à la Paumellerie Electrique, et rétrocédé à l'association le 31 mars 1935.

Une souscription fut faite dans les familles de la Rivière qui ajoutée aux dons en nature permit de lancer la construction. Le gros œuvre fut fait par Baptiste Peyramaure, maçon à la Rivière.

L'inauguration eut lieu le 8 mai 1945, à l'occasion de la cérémonie de confirmation, par l'évêque de Tulle Mgr Chassagne. Il n'y avait que très peu de mobilier et pas de lumière.

En 1965, de la peinture et quelques aménagements sont faits par un groupe de jeunes.

1976, la porte cloutée actuelle remplace l'ancienne porte qui ne fermait plus. Quelques aménagements ont lieu : croix, tabernacle, boîte à cierges, livres de messe et construction d'un premier local sur le côté.

**En 1978, des salles de catéchisme avec toilettes furent installées par des parents derrière la chapelle et elles servirent aussi de salles de réunions et d'animations pour les enfants dans le cadre de clubs. \***

En 1984, à la demande du prêtre, la chapelle et son terrain sont cédés à la commune par le diocèse.

En 1989, la rénovation de la chapelle est demandée à la municipalité qui décide d'y procéder sur 2 années sous la direction de Mme Gourvat, architecte et pour un coût total de 412.000 francs (près de 63.000 €) et comprenant : charpente, toiture, isolation, électricité, chauffage, ravalement intérieur et extérieur, nouvel autel, vitraux, mobilier neuf ... le conseil général de la Corrèze a participé au financement à 60% dans le cadre de la sauvegarde départementale du patrimoine.

1991, le 19 octobre, la chapelle restaurée est inaugurée en présence de l'évêque, Mgr Froment.

La commune fait procéder au grand ménage du bâtiment plusieurs fois par an, à l'entretien, aux réparations et finance la fourniture d'eau et d'électricité (lumière et chauffage).

**\* 40 ans plus tard, ce bâtiment situé derrière la chapelle, inutilisé depuis des années et devenu insalubre, au toit contenant de l'amiante, doit être démolit. Le projet communal 2018-2019 est de créer un sanitaire aux normes d'accessibilité pour handicapés et un parking sur le terrain communal attenant, utilisables lors des cérémonies.**

**Budget prévu pour ce projet : 17. 617,20 € TTC (voir compte rendu du conseil municipal du 16 novembre).**



Un prochain bulletin évoquera l'histoire du four situé route de Cublac à l'entrée du lotissement. Les personnes ayant connaissance de son histoire ou possédant des documents peuvent prendre contact avec Daniel Auzeloux.



**-Accueil des nouveaux élus** du 19 octobre 2018: CE2 : 4: Louane Pinto-Bernardi, Thomas Buisson, Noa Colleu et Camille Coustenoble-Lardinois. CMI : Emma Zollet, Éléana Aymard; CM2 : Anna Clara Cournil.

**-Présents :** CE2 : Louane Pinto-Bernardi, Thomas Buisson, Noa Colleu et Camille Coustenoble-Lardinois ; CMI : Emma Zollet, Éléana Aymard, Maxime Fanthou et Tyméo Pique ; CM2 : Jade Fournet, Anna Clara Cournil. 6<sup>e</sup>. Alabay Ilhan. Absent excusé Tom Bordas. Réunion pilotée par Daniel Auzeloux, maire-adjoint, référent CME.

**Rappel du rôle du CME**, comité consultatif de propositions et de réflexions, porte-parole des jeunes. Sérieux lors des réunions, écoute des collègues élus, motivation pour les projets retenus au service des autres jeunes et de la population. Ce n'est pas un organe de délation, mais de responsabilité. Participation aux cérémonies des commémorations et autres organisées par la municipalité.

**Projets en cours :** Depuis 2012, les élus du CME ont soutenu plusieurs projets dont certains ont abouti à leur réalisation : multi buts, bancs et tables de ping-pong dans la cour, ballons, fleurissement, jury vitrines et décorations de Noël, étude pour la rénovation de la cour, give-box, bancs sous les préaux, concours du plus bel animal de compagnie, compteur de bruit, nettoyage des espaces lors de la semaine du développement durable...

Les élus du CME décident de poursuivre différents projets, éventuellement modifiés, qui seront à discuter lors des prochaines réunions.

Date retenue pour le passage du jury des illuminations : vendredi 21 décembre à 17h15, rendez-vous au parking de l'école. Retour vers 19 h.

**Concours du plus bel animal de compagnie :** le samedi après-midi de la fête à la Rivière, le 27 avril, de 15h à 16 h 30, sous le chapiteau. Ce concours pourrait être doté de récompenses en plus des médailles et des coupes.

Résultat du concours du fleurissement maisons et jardins et espaces publics attribué par le CME d'après une série de photos et vote individuel. La municipalité propose de doter ce concours de récompenses pour les jardiniers arrivés en tête ainsi que pour les plus belles illuminations. Ces récompenses seront remises par le maire et les enfants du CME au cours d'une petite cérémonie à la mairie.

**Maisons et jardins :** 1<sup>er</sup> prix Mouneyrac Maurice ; 2<sup>e</sup> Sourzat Marilou, 3<sup>e</sup> Vachet Gisèle et Veyssat Henri. **Espaces publics :** 1<sup>er</sup> prix : parterre de roses à la mairie annexe, 2<sup>e</sup> parterre devant l'école, 3<sup>e</sup> parterre de la place du 14-Juillet. *Les photos seront diffusées dans le prochain bulletin municipal.*

**Cérémonies du 11 novembre :** La municipalité propose que les bougies allumées autour des monuments aux morts à l'occasion du centenaire de la fin de la Guerre de 14-18 soient déposées par les élus du CME et les enfants.

**Discussions sur la poursuite de projets en cours et sur de nouveaux.**

**-Concours du plus bel animal de compagnie :** mettre hors catégorie l'animal ayant déjà gagné le concours les 2 années précédentes.

**-Parrainage d'enfants** en difficultés ailleurs dans le monde (*projet à préciser lors d'un prochain CME*)

**-Présentation** aux CM2 de la vie au collège par des 6<sup>e</sup> en fin d'année (*difficulté pour trouver un créneau horaire, à voir avec la directrice*).

**-Mise en place de blocs** de béton dans la cour à décorer par les élèves. -

*Danger des angles vifs et avis des enseignantes, coût des blocs...*

**-Aire de jeux publique** place du 14-juillet, plusieurs localisations sont discutées :

-devant la pharmacie, problème pour la fête foraine, mais proche et bien visible ; -au fond de la place où il n'y a rien, trop loin de la route, pas visible, nécessité de panneau pour indiquer l'aire et le parking, de clôtures. *Ce projet est aussi en réflexion au Conseil Municipal et un devis a été actualisé.*

**- Un sapin dans la cour** pour Noël afin que tous les élèves qui le souhaitent puissent le décorer en fabriquant leurs décorations. *A voir avec la municipalité et les enseignantes et en fonction des conditions de sécurité.*

**-Décorer des panneaux** pour indiquer l'école ou de la signalétique fantaisie type crayon géant de couleur ; mettre un panneau devant l'entrée pour indiquer : « Ecole de la Rivière de Mansac ».

**-Coin nature entre le modulaire et la maternelle :** en faire un espace tranquillité avec bancs et herbe, avec aussi un coin sable et un coin jardin. *Le choix devra être fait entre plusieurs propositions émanant des enseignantes, de la municipalité et maintenant du CME, pour pouvoir lancer les travaux de réalisation et la mise en place de la clôture.*

**-Terrain de foot de la cour remis en herbe :** les enfants discutent de cette proposition mais ne s'y rallient pas car trop chère, pas pratique, trop salissant, trop d'entretien...

**- filets des buts** à attacher de manière plus efficace car les crochets se défont.

**-Etat du revêtement de la cour** de la maternelle et du terrain de basket : le goudron se dégrade et des trous apparaissent ainsi que des flaques. Les petits tombent souvent. *Les plus gros trous seront rebouchés par les agents et une étude sera faite pour un éventuel rattrapage par goudronnage en attendant une remise à niveau de la cour et la pose d'un enrobé à chaud pour faciliter l'accessibilité des bâtiments aux handicapés. Gros investissement.*

**-Plus de couleur dans l'école :** fresque sous le préau où pourraient travailler toutes les classes : discussion d'une possible organisation, d'un thème, de la difficulté due au mur en pierre et non crépi ... *projet à proposer aux enseignantes.*

**-Toilettes :** Surveillance à renforcer, nettoyage souhaité à midi. Pression trop forte dans les lavabos côté filles. Mettre du déodorisant spécial toilettes ; La discussion est lancée sur les effets méconnus éventuels de ces produits.

**-Préau :** un banc est à réparer ; la proposition qui est faite de fixer les bancs au mur n'est pas retenue après discussion et vote, car ils ne pourraient plus être utilisés pour d'autres activités (gym ...).

**-Proposition de mettre en valeur les talents** des élèves comme dans « Incroyables talents ». *Projet à préciser.*

La réunion se termine avec la visite du maire venu saluer les élus du CME.



**Composition du CME 2018-2019**  
CE2 : Louane Pinto-Bernardi, Thomas Buisson, Noa Colleu et Camille Coustenoble-Lardinois.  
CMI : Emma Zollet, Éléana Aymard, Maxime Fanthou et Tyméo Pique.  
CM2 : Jade Fournet, Tom Bordas et Anna Clara Cournil.  
6<sup>e</sup> : Carola Valentin, Alabay Ilhan, Colleu Sahel, Bernet Clarisse.

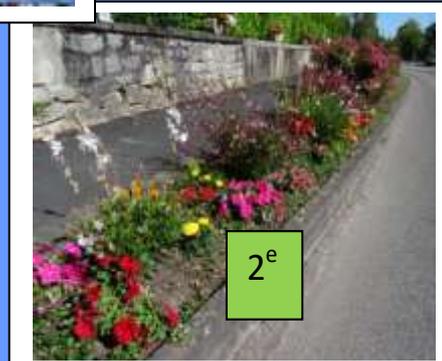
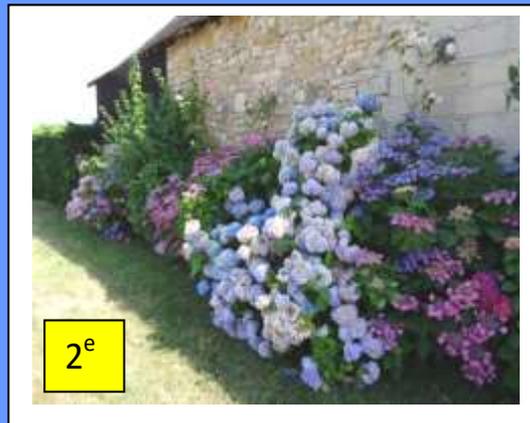


**Les nouveaux élus CE2** du conseil municipal d'enfants, accroupis, Louane, Noa, Camille et Thomas ont reçu les félicitations de leurs camarades.

**Les nouvelles élues du CMI**, Emma Zollet et Éléana Aymard, accroupies, représenteront leurs camarades avec Maxime Fanthou et Tyméo Pique.

# MANSAC ...QUOI Fleurissement 2018 Les jardiniers à l'honneur

Les JEUNES du CME ont établi leur palmarès. Chaque juré devait choisir 2 photos prises au cours des saisons, de maisons ou jardins et 2 d'espaces publics communaux. Des récompenses seront remises aux mieux classés par les élus du CME.



**Les jardiniers :** les agents communaux, Maurice Mouneyrac 1<sup>er</sup>, Lisette Roussel, pharmacie de la Rivière, Marie-Louise Sourzat 2<sup>e</sup>, Gisèle Vachet 3<sup>e</sup>, Maria Vidès, Marie-France Labrousse, Héliane Lacroix, Henri Veysset 3<sup>e</sup>.



Si vous souhaitez participer en 2019, contactez Daniel Auzeloux ou la mairie

# Les animations communales : 21 juillet, 4<sup>e</sup> marché des producteurs de pays à la Rivière



*Avec la collaboration de la chambre d'agriculture et quelques nouveaux producteurs*

Dégustation sur place

*Beaucoup de monde, une bonne ambiance, une réussite, grâce à la mobilisation des associations.*

Pain et gâteaux de Mansac



Crêpes de Mansac



Poulets et gâteaux de Terrasson



Oies et canards d'Yssandon



Petits canards locaux



Fromage de chèvre de Segonzac



Miel de Mansac



Légumes crus et cuits de St Aulaire



Buvette des associations



Porc et charcuteries d'Allasac



Caisse



Viande bovine de Vars



Lavande du Causse



Vin de Rocamadour



Frites des associations



Fromages d'Allasac



Animation



Couverts et café



Cuisson sur place

## Le 14 octobre : foire d'automne et vide grenier, repas, cidre...



Fromages



Pommes et poires



Confiseries

Repas



Charcuterie



Marrons



Buvette

Mais aussi: ails et oignons, miel, pommes de terre, potimarrons de Mansac (photos en couverture)

## Mansac quoi Observateur et attentif ?

### Réponses au jeu du bulletin de juillet 2018: Connaitre Mansac

L'étrange boîte à lettres sous le pont de l'autoroute, entre la Besse et Gumont sert de protection à un appareil de comptage des animaux qui franchissent l'autoroute en empruntant ce passage destiné à la route mais aussi à la faune.



Ces 2 tunnels sous l'autoroute de plus de 2 m de haut et 50 m de long permettent au ruisseau de traverser l'autoroute au niveau de la Besse et du Jarry mais aussi aux animaux qui empruntent les marches pour marcher au sec et plus particulièrement la loutre d'où le nom de passages à loutre.

Cette ouverture surmontée d'un fronton sculpté se trouve au bourg de Mansac place du 11-Novembre 1918.



Cette croix de métal sur sa niche de pierre se trouve dans le bourg de Mansac en face de l'entrée du château.



Ce petit abri en béton précontraint est celui des WC publics qui avaient été installés, voilà une quarantaine d'années, près du Passage à Niveau à la Rivière. Il a été supprimé quelques années plus tard et rangé place du 14-Juillet d'où l'indice en désordre: NCWP

### Jeu du bulletin de janvier 2019: Connaitre Mansac



**Notre horizon:** Depuis quelle voie communale réceptionnée en août, ces photos des bâtiments de l'EHPAD Charles-Gobert ont-elles été prises ?

**Un fantôme sur le stade de football** de la Rivière en mai 2018. Saurez-vous trouver ce que fait cette forme blanche ? Indice: Bzz bzz chantées par Bourvil.

**Décor:** Le 24 avril 2018, les buis devant la mairie sont blancs, comme givrés et pourtant ce n'est pas en raison du froid. Quelle est l'explication de ce phénomène ? Indice: métamorphose.



Bonne recherche.  
Réponses dans le prochain  
Mansac... Quoi ?



**Sous nos pieds:** Les techniciens des eaux usées les appellent des DO et ils sont placés sur le réseau d'égouts. Rue des Cités, il est formé d'une demi-buse au-dessus du réseau pluvial, tout comme au Suquat. Route de la Logne, il est doté d'une grille et envoie vers un bassin. A quoi servent-ils ?

**MANSAC... QUOI  
CONVIVALITE :**  
Le repas communal  
des aînés, du 15  
décembre  
2018 :  
Pour les plus de 65 ans,  
150 participants



*Bonnes Fêtes !*

Plus de 100  
boîtes de  
chocolats ont été  
distribuées par  
les élus au plus  
de 70 ans  
absents au  
repas.



*Joyeux Noël !*



**Menu**

*Kir-Amuse Bouches  
Velouté Potirons  
Chataignes  
Lotte à  
l'Américaine  
Pause glacée  
Tournedos Sauce  
Périgueux  
Pommes Sarladaises  
Flan Artichaut  
Salade-Fromages  
Omelette Norvégienne  
Framboise Passion  
Café*

*Bonne Année !*



NAISSANCES

18/07/2018 : MACHADO ALESSIA, CHAMILLAC BAS  
 04/09/2018 : SUDRIE YAN-ANGE GAETAN, LE PERRIER HAUT  
 15/09/2018 : CHASSAGNE COMBES PAUL MICKAEL, LA CHAISE  
 08/10/2018 : FRANCOIS ANAIS CHLOE, 13 IMPASSE DU LOTISSEMENT

Bienvenue à Mansac

Condoléances  
aux familles

DECES

06/07/2018 : BORRAS SEBASTIEN MICHEL JEAN-LUC, IMPASSE DES CLEDES  
 09/07/2018 : LORENZO HUGUETTE, ROUTE DE LARCHE  
 05/08/2018 : VACHET RAYMOND ROGER, IMPASSE DE LA PAUMELLERIE  
 12/09/2018 : BLANCHÉ ODETTE MARIE LOUISE, LONGEVIALLE  
 06/11/2018 : MOSTAERT DOMINIQUE JEAN, RUE DE L' ECOLE

MARIAGES A MANSAC EN 2017

Vœux de bonheur

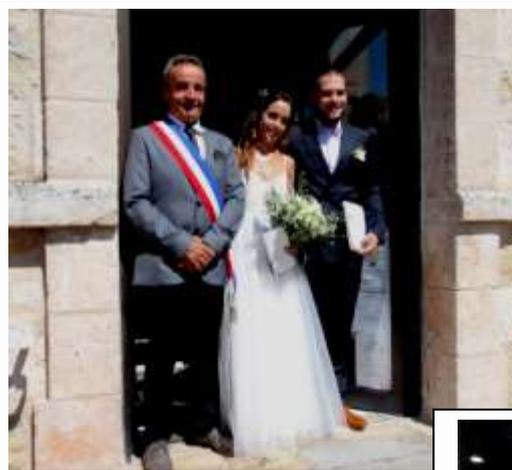


16/06 : SUDRIE YOHAN Gaétan & CHAULET Gaëlle, LE PERRIER HAUT

21/07 : MOUNEYRAC David & MINGOTAUD Alexandra, BARDE-BAS



11/08 : MARESCHAL Arnaud & AGNES Chloé Marie Audrey, LA RUE



21/04 : ROCHER Thierry Alexandre & EGROT Julie Véronique Françoise, MONTREAL CANADA



MANSACCOIS A L'HONNEUR



Les filles et les dirigeants de l'USRM ont créé une équipe féminine de foot qui s'entraîne régulièrement. La Montagne du 5 -12.



Pierre Lavaud, en moins de 63 kg, termine 1<sup>er</sup> à la coupe de France sud de karaté. Il est retenu pour le pôle France à Chatenay Mallabry. La Montagne 27-11.



Marie-France Labrousse a reçu une médaille de chocolat pour ses 35 ans au club *L'est la forme*. La Montagne du 12-10.



Steeven Caparros a ouvert son garage, 2 rte de Larche à la Rivière. La Vie Corrézienne 14 -12.

Mairie au bourg



12 enfants élus du CME ont composé le jury le 21 décembre : 6 vitrines et 19 maisons à la Rivière

**Le palmarès 2018 :**

**VITRINES :** 1<sup>er</sup> Salon de Gontrand et Angélique (A) ; 2<sup>e</sup> Boulangerie; (B) ; 3<sup>e</sup> Pharmacie de La Rivière(C).

D



B



D



D

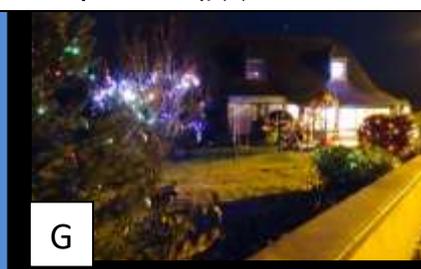


**MAISONS :** La Rivière : 1<sup>er</sup> Maïna, imp. Paumellerie (D); 2<sup>e</sup> Winterstein , rte de Cublac (E) ; 3<sup>e</sup> Fontagnol, rte de Larche (F)   
 Bourg de Mansac et villages: 1<sup>er</sup> Pique au Bourg (G)

A



G



A



A



C



F



E



*Merci et félicitations à tous les décorateurs !*



Le jury



AG chasse



Marché de producteurs de pays



Juillet : buffet campagnard de la FNACA, 4<sup>e</sup> marché de producteurs de pays à la Rivière (voir p27).

Tour du Limousin



**Animations des associations au 2<sup>e</sup> semestre 2018**

Septembre : Entrecôtes et randonnée de Mansac loisirs, pétanque du Téléthon

Repas



Confiseries



Vide grenier



Marrons



Octobre : fête d'automne avec cidre, vide grenier, repas entrecôte, commerçants et producteurs, marrons... Lectures gourmandes proposées par la bibliothèque.

Producteurs et commerçants



Cidre



Forains



Lectures

Novembre : Choucroute du comité. Conférence Belle Epoque



Exposants et artisans



Décembre : Marché de Noël, exposants, maquillage, food-truck, chorale, majorettes, crêpes ; Téléthon avec lâcher de ballons, repas, marche, danse, écharpes et bonnets.



Ballons



Majorettes



Chorale



Crêpes et vin chaud



Danse



Repas Téléthon

Marche



Noël à l'école



Noël à l'école

